

Vers une histoire de la statistique de l'environnement

INTRODUCTION	3
Mise en perspective historique	3
Le nom de l'environnement	4
Plan	4
GENEALOGIE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES	5
Direction de l'eau :	5
La prévention des épidémies et des incendies au Moyen Âge et la naissance de l'urbanisme moderne	5
L'hygiénisme municipal et l'urbanisme du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle	5
La « nationalisation » de la politique de l'eau des années 60	6
Direction de la nature des paysages	6
La conservation du patrimoine naturel	6
L'exploitation rationnelle des ressources naturelles	7
Les expropriations au nom de l'intérêt général	8
Direction de la prévention des pollutions et des risques	9
Risques industriels et pollutions industrielles : l'arbitrage entre les intérêts des propriétaires fonciers et ceux des entrepreneurs au moment de la première révolution industrielle	9
La naissance de l'hygiénisme sanitaire et social au début de la première révolution industrielle	9
La responsabilité sans faute et l'hygiénisme social comme embryon d'État providence	10
LA CREATION DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT EN 1971	10
« Nationalisation » des politiques publiques locales environnementales	10
Les différentes voies nationales de la prise de conscience écologique	10
La métamorphose de l'État-Nation-territorial en État-providence à la Libération	11
L'extension au "syndicalisme du cadre de vie" du syndicalisme constitutif de l'État-providence	12
Le désir de convivialité, c'est-à-dire de l'amélioration des rapports des hommes entre eux	12
La montée du désir de réconciliation avec la nature	12
La « fédération » environnementaliste de différentes politiques publiques environnementales	12
La rupture de 1973	13
QUELLE QUANTIFICATION AU SERVICE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ?	14
La statistique	15
L'ampleur du défi statistique	15
Le double caractère subsidiaire de la statistique environnementale	15

Subsidiarité technique et scientifique :	16
Subsidiarité institutionnelle	16
Déclinaison des besoins statistiques selon les différentes politiques environnementales	17
La série des publications "L'état de l'environnement"	18
Le rapport de Gérard Ader de 1982	19
La création de l'IFEN (1991)	19
L'IFEN devient un service statistique de ministère en 1993	19
Comptabilité nationale et environnement	20
La création de la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel :	20
Développements internationaux	21
La création de la Commission des comptes et de l'économie l'environnement	21
Études économiques	22
Les "Données économiques de l'environnement"	22
La création de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E)	22
CONCLUSION	23

Introduction

Dans le numéro 120 (janvier -- avril 2007) du *Courier des statistiques* j'ai publié un article esquissant une histoire de la statistique environnementale sous le titre "Les suites du rapport Gruson : 35 années de construction administrative de la statistique environnementale". Comme l'indique ce titre cette histoire pourrait être qualifiée par les historiens professionnels d'institutionnelle et d'internaliste : sur la base des archives des institutions elles-mêmes et des témoignages de ses responsables les plus éminents et les plus officiels, dont le plus emblématique est sans doute le personnage de Claude Gruson, l'institution se raconte la "success story" édifiante, sinon apologétique, de la mise en œuvre d'un projet inspiré par le souci de l'intérêt général pour résoudre les problèmes posés par le cours des choses dans nos rapports avec la nature, -- ce que nous appelons aujourd'hui le mûrissement des crises environnementales --, et dans nos rapports avec nos semblables, -- plus particulièrement les générations futures --, c'est-à-dire l'organisation du cadre de vie spatial et environnemental du "vivre ensemble" : aménagement du territoire, gestion des ressources naturelles et plus particulièrement de l'eau, ménagement des réserves d'énergies fossiles, surtout après la crise du pétrole, protection de l'environnement, lutte contre les pollutions et préventions des risques naturels et industriels, économies d'énergie etc.

Le propos de la présente contribution consiste à reprendre les différentes étapes de cette "construction administrative de la statistique environnementale" pour les problématiser : généalogie et stabilisation de l'objet politiques publiques de "l'environnement", nationalisation de ses politiques publiques au moment de la création du ministère de l'environnement en 1971, péripéties de la gestation lente et difficile d'une statistique publique environnementale.

Cette contribution constitue ainsi un point de passage obligé et intermédiaire vers une autre approche plus externaliste et plus scientifique de l'histoire de la statistique environnementale

Mise en perspective historique

L'objet environnement est en continuité avec l'hygiénisme du XIXe siècle. Mais dans le XIXe siècle et le XXe siècle les politiques environnementales liées à l'hygiénisme sont gérées de manière locale. Un premier tournant consiste à passer du local au national à l'occasion de la mise en place de l'Etat providence après la deuxième guerre mondiale. C'est dans cette perspective qu'on peut expliquer la création du ministère de l'environnement en 1971. Mais il y a une rupture en 1973 qu'on peut résumer en disant qu'on est passé d'un État-providence national à un État stratège international à l'occasion des bouleversements géostratégiques de la première crise du pétrole et de la guerre des six jours.

Dans ces conditions la fédération de différentes politiques publiques autour d'une politique unique qualifiée d'environnementale est relativement instable. C'est comme cela qu'on peut expliquer les fluctuations du périmètre du ministère chargé de l'environnement et plus particulièrement les migrations entre les différents ministères de la mission interministérielle à l'effet de serre (MIES).

Il y a d'autre part un partage instable entre ce qui relève de la responsabilité publique et ce qui relève des mécanismes des assurances ordinaires par exemple pour tout ce qui touche l'indemnisation des risques que ce soit à l'occasion de catastrophes naturelles locales ou internationales ou à l'occasion de catastrophes d'origine industrielle. Les responsabilités peuvent être identifiées en théorie dans le second cas alors que, si on peut dire, "par nature", elles ne peuvent pas l'être dans le cas des catastrophes naturelles.

L'émergence de l'objet environnement au début des années 70 en France, et dans la quasi-totalité des autres pays occidentaux industrialisés, résulte ainsi de la « nationalisation » d'un hygiénisme qui était jusqu'alors local au stade de l'Etat-nation-territorial "libéral" qui était congruent avec la première révolution industrielle. Les interventions publiques étaient alors réduites à leur minimum nécessaire au développement du libre-échange à l'échelle internationale et du commerce et des communications à l'intérieur : construction des routes puis des chemins de fer, mise en place des services de communication (postes, télégraphe) et garantie de la sécurité des biens et des personnes sur l'espace public (État de police et de sûreté mis en place au XVIIIe siècle). Même lorsque l'hygiénisme se développe au début du XIXe siècle pour "moraliser" la gestion des populations ouvrières cette dernière reste éminemment localisée au niveau des départements des préfets. Il faut attendre la fin du XIXe siècle pour que l'Etat

libéral se transforme en Etat social en relation avec l'essor d'un syndicalisme qui n'est plus clandestin comme au début de la révolution industrielle. Mais l'hygiénisme correspond alors à des relations sociales des hommes entre eux et assez peu à des relations entre les hommes et la nature. Ce n'est qu'au XXe siècle que de manière parallèle au développement du syndicalisme ouvrier, mais avec trois quarts de siècle de décalage, se développe ce qu'on a appelé au milieu des années 70 un "syndicalisme du cadre de vie". La différence entre ce syndicalisme et le premier c'est qu'il ne renvoie pas à des conflits sociaux de collectifs humains, salariés d'un côté, patrons de l'autre. Le "syndicalisme du cadre de vie" est censé, au nom de l'intérêt général, gérer la frontière entre ce qui est social et ce qui est naturel et inclure cette frontière dans la gestion politique de la cité. Dans le syndicalisme social les pouvoirs publics sont responsables des conditions sociales de reproduction de la force de travail. Dans le syndicalisme du cadre de vie la responsabilité des politiques publiques environnementales consiste à reproduire les conditions naturelles d'existence des êtres humains c'est-à-dire les relations avec la nature qui permettent la perpétuation de l'espèce humaine.

Le nom de l'environnement

En 1995 la revue "*L'environnement magazine*" fête son 150e anniversaire¹. Mais en 1845, d'après un des principaux dossiers de ce numéro, "Les archives oubliées de l'environnement"², la revue s'appelait les "Annales des chemins vicinaux". Au XXIe siècle la statistique des "chemins vicinaux" relèverait aujourd'hui plutôt du service statistique du ministère de l'équipement que de celui de l'environnement.

Mais si on examine comment opèrent les Archives nationales pour classer dans leur nomenclature les documents du XXe siècle des services de l'environnement des communes, on comprend la continuité qui va des "chemins vicinaux" du 19e siècle à "l'environnement" du XXIe siècle. En effet elles utilisent les rubriques "Assainissement - Hygiène -- Santé"³ parce que l'enlèvement des ordures ménagères, l'assainissement, la distribution d'eau potable, la collection des eaux usées, la prévention des incendies, et la lutte contre l'insalubrité des concentrations urbaines relèvent au 19e siècle de la responsabilité des communes avant de faire l'objet de législations et de politiques nationales dans la deuxième moitié du XXe siècle.

Ce qui fédère l'ensemble de ces activités, c'est la gestion communale de la "voirie" et de la "salubrité publique", ce que nous appellerions aujourd'hui des "équipements collectifs" nécessaires à la production de "bien publics locaux" (eau potable, assainissement, lutte contre les pollutions atmosphériques locales, prévention sanitaire etc.).

Les différents objets que nous regroupons maintenant sous le terme d'environnement existaient donc bien avant que ne fût créé en 1971 le ministère de l'environnement et, a fortiori, le service statistique de ce département ministériel.

Plan

La préhistoire de la statistique environnementale évoque rapidement les histoires des *représentations* de ces objets (assainissement, ordures, risques industriels, chasse, pêche etc.) qui étaient gérés souvent au niveau local.

Puis vient le temps (années 60 du XXe siècle) des législations nationales et de la création d'un département ministériel consacré à l'environnement.

Cette nationalisation des politiques publiques locales de l'environnement constitue simultanément leur fédération autour d'un seul objet l'environnement.

Mais comme la nationalisation du "syndicalisme du cadre de vie" est le pendant environnemental de la nationalisation du syndicalisme tout court, les statistiques utilisées au service de la politique nationale de l'environnement sont conformes aux besoins de l'État planificateur qui n'est pas encore remplacé par l'État stratège. L'histoire de la mise en place de cette statistique publique de l'environnement décline dans le temps les trois outils fondamentaux de la planification à la française : le recueil de données statistiques ; leur intégration dans la comptabilité nationale ; des études économiques au service de l'évaluation des politiques publiques.

Une étape importante et symbolique est la création de l'Institut français de l'environnement (IFEN) en

¹ Voir "*L'Environnement Magazine*" n° 1543 du 29 décembre 1995.

² Dans ce numéro pages 16 à 57.

³ Voir les notes explicatives sur le site des Archives de France relatives à l'environnement.

1991 et sa transformation en service statistique de ministère en 1993.

Mais de nos jours (en 2008, après le Grenelle de l'environnement de l'été 2007) la définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement durable a des effets en retour sur l'intégration de l'environnement dans un ensemble plus vaste, les politiques publiques au service de développement durable, ce qui risque de dissoudre l'objet environnemental et en conséquence de faire perdre à la statistique environnementale son autonomie et sa spécificité dans la statistique publique.

Généalogie des politiques publiques environnementales

Le champ de l'environnement est au début du XXI^e siècle bien balisé par les champs de compétence des trois directions opérationnelles du ministère chargé de l'environnement en 2006 (Ministère de l'écologie et du développement durable, MEDD: appellation en 2006 du ministère chargé de l'environnement, ministère fusionnant dans un vaste ministère en 2007, le MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables) : la Direction de la nature des paysages (DNP) ; La Direction de l'eau (DE) ; la Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR).

Quand on fait historique de ces directions, par exemple dans les brochures de présentation du ministère, on se plaît à mentionner des législations très anciennes, remontant parfois au Moyen Âge.

On peut ainsi retracer sommairement la généalogie des différentes compétences de du ministère chargé de l'environnement au début du XXI^e siècle.

Direction de l'eau :

La prévention des épidémies et des incendies au Moyen Âge et la naissance de l'urbanisme moderne

Si on effectue cette régression généalogique pour les attributions de la direction de l'eau jusqu'au Moyen Âge on s'aperçoit que ses compétences correspondent à celles de l'urbanisme naissant au moment de la renaissance des villes à la fin du Moyen Âge, au moment du "mouvement communal". En effet la police des villes à cette époque témoigne très tôt de la peur des incendies et des épidémies. La plupart des constructions étaient en bois et une rigole au milieu des ruelles servait de tout-à-l'égout. Les autorités municipales se préoccupent donc très tôt de l'accès à l'eau pour éteindre les incendies et de la question des ordures et de l'assainissement pour prévenir les terribles épidémies, notamment de peste, qui ont décimé les villes au moment de leur essor en Italie au XIV^e siècle.

Ainsi en France on a la mémoire écrite de la création du premier égout couvert entre Montmartre et Ménilmontant en 1374. Les archives ont gardé la trace d'une ordonnance de 1506 sur la collecte par les services municipaux des ordures, d'une ordonnance de 1539 sur leur ramassage quotidien, de 1666 sur le balayage des pas de porte par leurs propriétaires, de 1777 sur l'arrosage de la voie publique, de 1827 sur le service municipal de nettoyage. En 1884 le préfet Poubelle impose l'utilisation des récipients qui portent désormais son nom.

Au niveau national de nos jours ces politiques municipales sont supervisées par deux directions différentes au ministère chargé de l'environnement, évidemment la Direction de l'eau pour les politiques que d'adduction d'eau et d'assainissement, mais aussi la Direction de la prévention des pollutions et des risques pour la politique des déchets, même quand ils sont ménagers, comme c'est le cas dans les gestions municipales. C'est qu'entre-temps il y a eu évidemment la révolution industrielle où la question des risques industriels et des déchets industriels est devenue quantitativement plus préoccupante que la question des tortures ménagères qui étaient toujours gérées d'ailleurs au niveau local du XIX^e siècle à nos jours.

Une des conséquences statistiques est en particulier que la connaissance des déchets ménagers est plus difficile, parce que les sources sont beaucoup plus dispersées et moins accessibles, que celle des déchets industriels comme on a pu s'en apercevoir à l'occasion de l'enquête déchets demandée par le règlement statistique "déchets" de l'union européenne.

L'hygiénisme municipal et l'urbanisme du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle

Au moment de la première révolution industrielle se met en place l'Etat-nation-territorial congruent avec la

nouvelle structure sociale. Les fonctions régaliennes de l'État central sont invariantes par rapport à l'ancien régime et en particulier par rapport à la monarchie absolue. L'intégration de la nation dans l'État résulte de la Révolution française. Les techniques de gestion de la population qui sont mises au point au XVIIIe siècle, si l'on suit les analyses de Michel Foucault dans ce qu'il appelle la gouvernabilité libérale, ne prennent pas la population comme une collection d'individus, mais comme faisant corps avec la nation. Parallèlement à ce qui se passe en Angleterre et avec un certain décalage temporel se met en place un processus de discipline des populations laborieuses qui se traduit notamment par ce que les historiens appellent « l'hygiénisme » dans les nouvelles concentrations des villes industrielles. Ces nouvelles techniques de gestion municipale sont complémentaires d'une régulation territoriale de la police de circulation des hommes et des biens sur le territoire national, de la construction de routes, et de la gestion de la propriété foncière privée des petites propriétés agricoles qui ont résulté de la vente des "biens nationaux" pendant la Révolution française.

On retrouve ainsi les "chemins vicinaux" qui figuraient dans le titre de 1845 de la revue qui s'appelle aujourd'hui "L'environnement magazine", le titre devenant en 1923 "Annales de la voirie vicinale, rurale et urbaine". C'est que toutes les politiques de l'État hygiéniste relevaient au 19e siècle des communes. Ainsi les ingénieurs des ponts et chaussées qui travaillaient pour la Ville de Paris relevaient du ministère de l'intérieur, tuteur des collectivités locales, et non pas d'un ministère de l'équipement qui n'existait même pas. Souvent d'ailleurs le ministère de l'intérieur détachait les ingénieurs des ponts et chaussées auprès des administrations des collectivités territoriales⁴.

Pour la politique des voiries, de l'eau et des déchets ce sont les ingénieurs des ponts et chaussées qui sont chargées par les municipalités de mettre en place le nouvel urbanisme adéquat au développement de la première révolution industrielle. Et l'autorité de l'État central est relayée au niveau des départements par les préfets.

La « nationalisation » de la politique de l'eau des années 60

Mais la politique de l'eau n'est définie et conduite à l'échelle nationale qu'avec la loi sur l'eau de 1964, loi qui crée notamment les six agences de bassin qui existent toujours de nos jours.

La grande nouveauté d'après-guerre est que cette politique de l'eau essentiellement municipale devient nationale. On y reviendra plus bas au moment de l'examen de la naissance du ministère chargé de l'environnement en 1971 puisque cette nationalisation doit être mise en corps avec la métamorphose de l'État-Nation-territorial en État-providence après la deuxième guerre mondiale.

Mais à ce stade de l'analyse il y a deux raisons qui expliquent dans le seul domaine de la politique de l'eau sa nationalisation avant même la création du ministère de l'environnement. D'abord il y a une logique territoriale naturelle, celle des bassins hydrographiques, qui s'impose à la gestion technique de l'eau pour la collecte, l'irrigation et la maîtrise des pollutions. Or ces bassins hydrographiques sont d'une dimension qui excède celle des départements à une époque où il n'existe pas encore les 22 régions de notre organisation territoriale actuelle. D'où la création d'agences de bassin qui sont gérées de manière partenariale entre l'État, les élus locaux et les différents usagers, agriculteurs, industriels et collectivités territoriales, au moyen de ce qu'on appelle des "Parlements de l'eau".

La deuxième raison pour laquelle la nationalisation de la politique de l'eau (loi de 1964) n'attend pas la création du ministère de l'environnement c'est que la modernisation de l'agriculture, la reconstruction des villes et l'expansion industrielle demandent des équipements d'une telle taille et d'un tel coût que cela excède les capacités techniques et financières de l'échelon départemental et appelle l'intervention de l'État central à une époque où celui-ci est keynésien.

Direction de la nature des paysages

Deux logiques sont à l'oeuvre de nos jours à la direction de la nature et des paysages, une logique patrimoniale qui consiste à conserver et à protéger le "patrimoine naturel" et une logique d'exploitation rationnelle des ressources naturelles.

La conservation du patrimoine naturel

La première logique est symbolisée par la politique des parcs nationaux. Il s'agit de créer des sanctuaires

⁴ Ce qui leur permettait aussi d'avoir des rémunérations plus avantageuses proportionnées à l'ampleur des travaux supervisés.

où la présence de l'homme est exclue. La seconde logique est symbolisée par la politique des parcs régionaux au il s'agit de faire coexister de manière "pacifique" et mutuellement avantageuse les activités humaines (anthropiques) et les écosystèmes naturels.

Dans l'Ancien régime, notamment à partir de la constitution de la monarchie absolue au XVI^e siècle (logique du royaume par opposition à la logique de l'empire théorisée par Bodin sous François I^{er}) la gestion patrimoniale du domaine inaliénable de la couronne est à l'origine lointaine de la politique nationale de protection de la nature : les forêts domaniales constituent un bien public national inaliénable. Ainsi pour la nature et les paysages on rappelle que Colbert a créé l'administration des eaux et forêts en 1669⁵ et que le corps des ingénieurs des eaux et forêts (ancienne appellation des IGRF, ingénieurs du génie rural et des eaux et forêts) remonte à l'Ancien régime. Mais il s'agissait d'administrer le domaine de la couronne et non pas les réseaux d'assainissement ou d'adduction des villes. Le premier inventaire sur « l'étendue des bois » date de 1783.

Cette conception patrimoniale de la nature se perpétue jusqu'à nos jours sous deux aspects.

Aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle a prévalu une logique de la protection de la nature sauvage (wildness) dans le cadre de la constitution de Parcs nationaux parce que les monuments de la nouvelle Amérique sont des « monuments naturels » et non pas des « monuments historiques » comme dans la vieille Europe où les paysages ont été complètement transformés et travaillés par l'homme de telle sorte qu'il n'y a plus de paysage où les hommes pourraient contempler des "forêts vierges".

Ces deux conceptions du patrimoine de l'humanité en termes de patrimoine naturel (paysages, écosystèmes, sites naturels) ou en termes de monuments historiques coexistent à l'Unesco dans sa politique d'inscription au patrimoine de l'humanité.

Cette différence de conception entre la conception américaine et la conception européenne explique pourquoi la politique des parcs nationaux en Europe est née plus tardivement aux États-Unis.

La première loi sur la protection des sites et des monuments naturels date de 1906. En 1923 a lieu le premier congrès international pour la protection de la nature qui aboutit à la création de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). D'où la définition en 1930 des sites naturels. Les premiers parcs nationaux et les premières réserves naturelles sont créés en 1963.

L'exploitation rationnelle des ressources naturelles

La politique des parcs régionaux est beaucoup plus récente. Politiquement elle est consécutive à la création des régions et à une transformation de la conception des rapports à la nature après la création de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) en 1963.

Il s'agit alors d'organiser les échanges entre les activités humaines et les activités naturelles dans le cadre de ce qu'on a appelé le syndicalisme du cadre de vie.

Si on remonte au Moyen Âge le souci d'une exploitation rationnelle de la nature se développe essentiellement dans les entreprises de défrichage déterre véhiculer par les sexes pension des monastères des différents sens religieux.

Plus tardivement, au moment de la consolidation du pouvoir monarchique, l'exploitation de la nature dans les temps médiévaux est liée à la perpétuation des privilèges féodaux et à la gestion économique du domaine de la couronne pour les besoins de la cour (utilisation pour la chasse des domaines royaux et reproduction du gibier, industries de luxe, pour la soie, les miroirs et les bijoux par exemple) et de l'armée royale (bois pour les vaisseaux de guerre, plantes pour les cordages, carrières pour les châteaux et les fortifications, charbon de bois pour la fonderie des canons, mines et métallurgie pour les armes de guerre etc.).

La gestion des privilèges seigneuriaux consiste à réguler les conflits d'usage entre la chasse et l'agriculture à l'origine de l'arbitrage entre la propriété foncière privée et les entrepreneurs pendant la première révolution industrielle.

La gestion des privilèges seigneuriaux n'avait évidemment pas de contrepartie jusqu'à la Révolution française. C'est cette dernière qui met en place une régulation des conflits d'usage des biens communaux et des biens privés entre les chasseurs et les agriculteurs.

Les gardes champêtres sont institués en 1791. Les permis de chasse font l'objet de fichiers depuis 1830.

⁵ Voir par exemple la brochure publiée en 1996 par le Ministère de l'environnement pour son 25^e anniversaire : *25 ans d'environnement*, 1996, Paris, novembre 1996, 16 p. Ministère de l'environnement.

Les expropriations au nom de l'intérêt général

Parmi les compétences actuelles de la direction de la nature et des paysages figure celle de gérer les études d'impact et de manière générale les atteintes aux droits de propriété ordinaires au nom de la protection des paysages, des enquêtes d'utilité publique dans le cadre des constructions de routes, d'autoroutes, de voies de chemin de fer, d'aéroports, de ports etc. Cette régulation des "conflits d'usage", -- comme nous dirions aujourd'hui en les qualifiant d'environnementaux --, remonte au début du XIXe siècle au moment de la première révolution industrielle.

Cette propriété foncière parcellaire est le "ciment" du corps social dont la cohésion est menacée par les deux autres valeurs inscrites au fronton de la République par la Révolution bourgeoise, la Liberté et l'Égalité, comme le rappelle Alexis de Tocqueville. C'est ce qu'avaient compris également les plus radicaux, Thomas Jefferson particulièrement, des "pères fondateurs" de la démocratie américaine lorsqu'ils faisaient de la propriété d'une petite ferme permettant l'auto-subsistance l'infrastructure matérielle et conditionnelle de la liberté et de l'égalité de droits des citoyens, comme dans la République romaine.

D'où le caractère inaliénable et sacré de ce droit de propriété qui venait équilibrer les deux premières valeurs, Liberté et Égalité, dans beaucoup de préambules de constitution entre 1789 et 1815 avant que ne soit substitué à ce ciment du corps social celui de la Fraternité après la révolution de 1848.

On comprend dans ces conditions que pour permettre à un État central de porter atteinte à ce droit sacré au nom de l'intérêt général, le législateur s'entoure d'une infinité de précautions.

L'enjeu principal de ce qui s'appelle aujourd'hui "l'enquête publique", réformée en 2000 par la loi "démocratie de proximité" semble donc la cohésion du corps social, soit une fonction éminemment politique.

Certes l'histoire, notamment l'histoire économique, met plutôt en avant les deux fonctions politiques qui dérivent de cette régulation politique fondamentale au moment de la première révolution industrielle.

1. La propriété privée du sol, qu'elle soit grande comme c'est le cas dans les domaines fonciers de l'aristocratie anglaise au moment des "enclosures", ou qu'elle soit petite comme c'est le cas de la "paysannerie parcellaire" qui s'édifie sur la dispersion des biens nationaux au moment de la Révolution française, cette propriété a la fonction décisive pour la révolution industrielle naissante de refouler des campagnes les masses laborieuses où elles pouvaient survivre grâce aux droits collectifs liés aux biens communaux vers les villes où elles s'entassaient pour ne plus avoir à vendre que leur force de travail libre et nue. Cette première fonction politique qui dérive de la propriété foncière parcellaire en France (et de la grande propriété foncière en Grande-Bretagne) consiste donc à donner naissance au prolétariat.
2. La seconde fonction politique qui dérive de cette régulation des droits de propriété foncière consiste moins à moduler quantitativement la main-d'oeuvre nécessaire à l'industrie naissante (loi sur le vagabondage et sur les pauvres, livret ouvrier etc.) qu'à arbitrer entre les revenus économiques respectifs des deux composantes de la classe dominante, les propriétaires fonciers d'une part et les entrepreneurs industriels d'autre part. C'est le problème qui fait l'objet des controverses entre les premiers économistes, celui des "prix des grains", de la libéralisation de leur commerce, de leur taxation éventuelle et qui ont vu s'affronter, pour simplifier caricaturalement, les physiocrates d'un côté et les libéraux de l'autre.

Mais de même que "l'hygiénisme social" au début du XIXe siècle ne fait l'objet de politiques publiques qu'au niveau départemental ou urbain (grandes villes) sous l'autorité des préfets, de même la politique de régulation de la "propriété foncière privée" s'opère au même niveau de décentralisation, celui des préfetures et des départements.

Dans les deux cas il faut attendre la deuxième moitié du XXe siècle pour que ces politiques locales deviennent nationales. Dans le cas de la propriété foncière le plus éclatant symbole de cette "nationalisation" est la création de la DATAR en 1963.

Les conflits d'usage entre propriétaires privés et pouvoirs publics sont régulés de nos jours par l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique autorisant d'éventuelles expropriations⁶.

⁶ L'enquête d'utilité publique a été profondément réformée par la loi "Démocratie de proximité" du 27 janvier 2000. Cette réforme a été inspirée notamment par l'expérience du Bureau d'audiences publiques environnementales (BAPE) de l'État du Québec au Canada. Voir notamment le rapport du conseil d'État relatif à l'enquête d'utilité publique. Elle s'inspire des quatre principes fondamentaux du développement durable, et plus particulièrement du principe de participation qui a été consacrée par la convention d'Aarhus de 1998 qui a été adoptée par l'Union européenne qui en a fait une directive en 2004 elle-même qui a été transposée en droit interne français par deux lois en octobre 2005. Cette convention ne comporte trois volets : le droit à l'information

Toutes ces actions administratives font évidemment l'objet de rapports qu'on ne peut qualifier de "statistiques" qu'au sens ancien de la "statistique des préfets" de 1800 (statistique de Chaptal) par exemple.

Direction de la prévention des pollutions et des risques

Risques industriels et pollutions industrielles : l'arbitrage entre les intérêts des propriétaires fonciers et ceux des entrepreneurs au moment de la première révolution industrielle

Quand on fait l'historique de la politique de prévention des pollutions et des risques on évoque traditionnellement le décret du 15 octobre 1810 (nomenclature des établissements classés), pris à la suite de la terrible explosion d'un atelier de fabrication de poudre pour l'armée napoléonienne, décret relatif aux "manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre et incommode", établissements qu'on désigne par la litote, tout au long du 19e siècle et jusqu'à nos jours, d'"installations classées".

Ce sont les ingénieurs des mines, dont le corps remonte également à l'Ancien régime, qui sont chargés d'arbitrer entre les intérêts des chefs d'entreprise de l'industrie naissante en France et ceux des riverains, souvent des propriétaires terriens, souvent issus de l'ancienne noblesse, propriétaires d'exploitations agricoles à la campagne ou d'immeubles de rapport en ville. Les débats dans les enceintes législatives en France à propos des lois sur les grains (mérites comparés du libre-échange et du protectionnisme) et des lois sur les pauvres (et les lois sur la législation du travail) reprennent ceux qui se déroulent en Angleterre à la même époque au Parlement entre les premiers économistes, qu'ils soient physiocrates d'un côté, défenseurs du protectionnisme, de la rente foncière et de la grande propriété agricole de la noblesse, ou classiques de l'autre et partisans du libre-échange et des entrepreneurs industriels.

La naissance de l'hygiénisme sanitaire et social au début de la première révolution industrielle

Après les enquêtes des inspecteurs des fabriques et en particulier, en France, le fameux rapport Villermé, il s'agit de fournir à l'industrie naissante une main-d'oeuvre abondante et docile qui puisse se nourrir de manière bon marché et dans des conditions minimales d'hygiène et de santé. Ainsi se met en place au début du 19e siècle ce que les historiens appellent "l'État hygiéniste"⁷ dont les politiques préfigurent ce que l'administration désigne aujourd'hui par les "politiques publiques environnementales"⁸.

"Les conseils départementaux de salubrité mis en place dans certains départements depuis la période de l'Empire permettent d'établir des statistiques de morbidité, d'étudier les insalubrités produites par certains établissements industriels et de déterminer les mesures de nature à assainir le cadre urbain".⁹

Et l'auteur, Estelle Baret-Bourgoin, précise en note : "Paris possède ce type d'institution dès 1802. Il faudra attendre l'arrêté ministériel du 18 décembre 1848 pour que la majorité des départements se dote de cette institution départementale d'hygiène".

Le 19e siècle verra se succéder les « conflits d'usage » entre les industriels et les propriétaires fonciers. Une statistique des "établissements dangereux, insalubres et incommodes" est publiée régulièrement à l'échelle départementale.

Progressivement la notion de nuisance est étendue au-delà des simples odeurs et la notion "d'établissement classé" s'étend au-delà de la seule fabrication industrielle jusqu'aux entrepôts et aux transports.

environnementale ; le droit de participer à la prise de décision des politiques publiques environnementales le plus en amont possible ; le droit pour le simple citoyen d'ester en justice à l'encontre des autorités publiques si les deux premiers droits n'étaient pas respectés.

⁷ Pierre Rosanvallon. *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, éditions du Seuil, 1990, p. 128.

⁸ Parallèle proposé par Bernard Barraqué.

⁹ Estelle Baret-Bourgoin, *La ville industrielle et ses poisons. Les mutations des sensibilités aux nuisances et aux pollutions industrielles à Grenoble. 1810 -- 1914*. Presses universitaires de Grenoble. 2005. 428 pages. Chapitre 1. Page 25.

La responsabilité sans faute et l'hygiénisme social comme embryon d'État providence

Déjà l'administration est conduite à concilier dans un contexte souvent conflictuel, -voire insurrectionnel-, le développement économique (industriel essentiellement à cette époque) et la protection de la population et de la nature. La loi sur les accidents du travail de 1898¹⁰ permet de réduire considérablement le nombre des contentieux au pénal en instituant la possibilité d'une "responsabilité sans faute". Jusqu'alors en effet selon le Code civil il ne pouvait y avoir d'indemnisation en cas d'accident du travail que dans le cas où la responsabilité du patron était avérée et démontrée.

La naissance des assurances sociales de l'État-providence est symbolisée en Allemagne par les lois sociales de Bismarck de 1883 et en France par la loi sur les accidents du travail de 1898. Dans les deux cas l'enjeu est la cohésion du corps social. Mais alors que dans la phase de l'État-libéral du début du XIXe siècle (en France) cette cohésion politique est assurée par la propriété foncière essentiellement au sein des classes dominantes représentées par le suffrage censitaire, après l'instauration du suffrage universel en 1848, la cohésion du corps politique doit intégrer ce que le droit de propriété foncière exclut jusqu'alors, les masses de ceux qui n'ont que leurs bras à louer. Mais si c'est la Fraternité qui vient équilibrer la Liberté et l'Égalité sur les frontons de la République, faite de fête, de manière tacite, la solidarité, tirée théorisée comme "solidariste" par les républicains sociaux de la IIIe République (Durkheim, Duguit, Bourgeois, etc.) --, qui assure désormais la cohésion du corps social grâce à la technique de l'assurance sociale obligatoire.

Ainsi le premier "hygiénisme municipal et sanitaire" auquel fait remonter la généalogie rétrospective de la direction de l'eau (eau potable, assainissement, lutte contre les incendies, gestion des déchets etc.) est complété, avec trois quarts de siècle de retard, par un "hygiénisme national et social". Avec les mots anachroniques d'aujourd'hui, on est passé de "l'environnement" de l'habitant des villes à celui du prolétaire en usine, d'une politique publique exclusivement municipale à une politique qui est soit nationale (c'est évident avec les lois de Bismarck de 1883 ou avec la loi sur les accidents du travail de 1898), soit une politique qui effectue une compensation et une péréquation nationale de politiques locales, comme on le voit avec la naissance des allocations familiales.

La création du ministère de l'environnement en 1971

Par rapport à cette mise en perspective historique longue, la création en 1971 d'un département ministériel consacré à l'environnement marque deux ruptures.

- La première consiste à "*nationaliser*" des politiques locales, celles de l'eau, des déchets, de la protection de la nature, de la prévention des risques et de la lutte contre les pollutions etc.
- La seconde consiste à *fédérer* toutes ces politiques publiques relevant jusqu'alors de différents départements ministériels (intérieur, agriculture, pêche, industrie, équipement, transports, aménagement du territoire, etc.) sous une dénomination nouvelle et unique, celle d'*environnement*.

« Nationalisation » des politiques publiques locales environnementales

La plupart des pays occidentaux créent des ministères de l'environnement dans les années 70, dès 1970 aux États-Unis et en Grande-Bretagne et dès 1971 en France.

Les différentes voies nationales de la prise de conscience écologique

Cette création résulte d'une prise de conscience, notamment dans les organisations internationales (ONU, OCDE etc.), des dégâts de l'industrialisation intense nécessitée par la reconstruction de l'après-guerre. En 1968 se crée le club de Rome sous l'influence d'un industriel italien mécène. Celui-ci publie en 1972

¹⁰ François Ewald, *L'État providence*, 1986, p. 77.

"Les limites de la croissance"¹¹. La même année, 1968, les Nations unies décident de réunir une conférence internationale sur l'environnement à Stockholm en 1972¹².

Dans l'Europe du Nord la prise de conscience s'est faite à travers la mort des forêts (Waldsterben) due aux pollutions transfrontières et plus particulièrement des pluies acides liées aux exploitations des mines de lignite dans l'Europe du centre et de l'Est. Autrement dit ce sont des pollutions atmosphériques et internationales qui mettent en cause un symbole très fort dans les régions nordiques de l'Europe : les forêts.

En France ce symbole est moins important. La prise de conscience s'effectue plutôt à cause de la question nucléaire et à cause des conflits d'usage du sol entre l'armée et les paysans du Larzac.

Aux États-Unis, en Californie, la prise de conscience s'effectue à travers la remise en question des modes de vie et à travers la mystique de la nouvelle frontière et de l'idéal de communion avec la nature "vierge".

Mais tous ces mouvements de prise de conscience par des voies nationales différentes convergent au moment des grandes catastrophes liées aux marées noires déclenchées par les naufrages des grands pétroliers et au moment de la catastrophe de Tchernobyl en Russie en 1986.

Les organisations non gouvernementales (ONG) relaient cette prise de conscience dans les organisations internationales plus particulièrement au cours la vague d'effervescence culturelle qui parcourt le monde étudiant dans les pays occidentaux et orientaux industrialisés des années 1967 et 1968 et qui conduisent à remettre en question la croissance industrielle sans limite.

La métamorphose de l'État-nation-territorial en État-providence à la Libération

L'hypothèse qui permet d'éclairer la nationalisation des politiques municipales environnementales est la métamorphose de l'État-nation-territorial "libéral", congruent avec le libéralisme de la première révolution industrielle, en un État-nation-providence.

Cette métamorphose qui a commencé historiquement à la fin du XIXe siècle s'achève après la deuxième guerre mondiale pour donner lieu à l'âge d'or (appelé en France les "30 glorieuses") de la croissance d'après guerre.

Trois noms propres symbolisent cette métamorphose : Keynes, Beveridge, Ford.

Le premier symbolise l'interventionnisme de l'État central à travers deux leviers essentiels la politique monétaire et la politique budgétaire, cette dernière se mettant au service d'une politique d'investissement public. Compte tenu de la taille des investissements qui sont désormais nécessaires pour les politiques publiques environnementales locales, l'État central mutualise et fédère les investissements locaux dans le cadre de politiques nationales, politique de l'eau (loi de 1964) et politique de l'aménagement du territoire de manière plus générale (création de la DATAR en février 1963).

Le second nom propre, Beveridge, symbolise la mise en place du système des assurances sociales et de ce qu'on appelle l'État-providence au sens strict. Mais là aussi il s'agit d'une nationalisation de politiques qui étaient jusqu'alors régulées à l'échelle départementale, que ce soit celle du salaire minimum (les SMIC départementaux ont été "nationalisés" en 1968) ou celle des allocations familiales puisque les caisses d'allocations familiales sont pratiquement départementales. Mais le développement de l'État-providence au sens strict ne peut être parallèle à celui du développement d'une politique nationale dans le cas de l'environnement. Il correspond en effet à l'interface de chacun avec autrui, de chaque être humain avec les autres, à l'interface des rapports sociaux. La politique de l'environnement, qu'elle soit municipale ou nationale, correspond à l'interface complémentaire de l'interface sociale, l'interface des relations de la société avec la nature environnante. C'est pourquoi la naissance d'une politique nationale de l'environnement peut être considérée comme l'extension à la nature de l'hygiénisme urbanistique et social d'abord puis du développement de l'État-providence au sens strict qui on prend le relais au niveau national à la fin du XIXe siècle.

Le troisième nom propre, Ford, a donné son nom à la régulation fordiste qui selon certains économistes caractérise le nouveau régime d'accumulation mis en place après la deuxième guerre mondiale. Il

¹¹ MEADOWS, 1972, Club de Rome, *The Limits to Growth*. MASSACHUSETTS INSTITUTE OF TECHNOLOGY, *Halte à la croissance ?*, Rapport établi par le Massachusetts Institute of technology à la demande du Club de Rome et paru en anglais sous le titre : "The Limits to growth", Ecologie, Fayard, Paris, 1972, 315 p.

¹² Voir la contribution de la France à cette conférence : il s'agit essentiellement d'un texte assez bref de doctrine, sans pratiquement aucune donnée empirique a fortiori statistique. À la même époque, en 1972, l'OCDE fait un inventaire des sources statistiques sur l'environnement dans les pays membres. Le résultat est assez mince.

symbolise en effet l'entrepreneur dont l'intérêt bien compris consiste à distribuer du pouvoir d'achat aux salariés afin de stimuler la consommation et documenter ses parts de marché : Ford vend à ses ouvriers les voitures que ces derniers fabriquent. Mais pour pouvoir utiliser ces voitures il faut construire des routes et des autoroutes. Pour pouvoir dépenser le pouvoir d'achat ainsi distribué il faut développer d'une part du crédit à la consommation pour solvabiliser la demande et d'autre part construire les équipements collectifs qui permettent l'exercice des loisirs ainsi dégagés grâce aux surplus de productivité. C'est pourquoi au milieu des années 60 dans la foulée des conquêtes sociales de 1936 en termes de congés payés et de réduction du temps de travail, se développe une politique d'aménagement du territoire qui vise à faire jouir aux salariés de leurs vacances à la mer ou à la montagne, en construisant des aménagements et des lieux d'habitat nouveau et en ayant une politique de construction de "villes nouvelles".

La politique d'aménagement du territoire prolonge ainsi au niveau national la nécessité de réguler et d'arbitrer les conflits d'usage qui s'étaient développés au niveau local à travers les techniques juridiques et politiques de "l'enquête publique" depuis la Révolution française (droit d'expropriation pour cause d'utilité publique).

Cette absorption de la nature par l'État-providence a reçu un nom au début des années 60 : le développement du "syndicalisme du cadre de vie" au niveau national.

L'extension au "syndicalisme du cadre de vie" du syndicalisme constitutif de l'État-providence

En 1969, dans le contexte d'ouverture à la société civile qui suit les "événements" de 1968 dans le monde occidental et qui est symbolisé par le discours d'investiture devant l'Assemblée nationale sur la "Nouvelle Société" du Premier ministre de l'époque, M. Chaban-Delmas, celui-ci confie à M. Louis Armand la mission de définir "un programme d'actions propre à assurer une maîtrise plus grande de « l'environnement » [...] dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire"¹³, ce qui constitue une mission de préfiguration du Ministère créé le 27 janvier 1971.

Le désir de convivialité, c'est-à-dire de l'amélioration des rapports des hommes entre eux

Dans le contexte de cette époque, l'environnement désigne essentiellement le "cadre de vie", c'est-à-dire une convivialité souhaitée plus grande entre les êtres humains, plus grande d'ailleurs pour les rapports des hommes entre eux que pour les relations de ceux-ci avec la nature. Mais cette préoccupation dominante pour l'urbanisme, la résorption de l'habitat insalubre, souvent réservé aux travailleurs immigrés, pour le renouvellement de l'architecture et la modernisation des services publics et notamment la gestion des déchets s'accompagne également d'une montée encore timide, mais progressive, d'un intérêt de l'opinion publique pour la protection de la nature, plus particulièrement après le naufrage spectaculaire de l'Amoco-Cadiz en 1967.

La montée du désir de réconciliation avec la nature

Ainsi le "cadre de vie et l'environnement" désignent un souci de mettre en cohérence transversale les différents départements ministériels dont les politiques ont des effets structurant sur l'aménagement du territoire. Ceci explique le point d'insertion dans l'organigramme du gouvernement de l'époque du ministère de l'environnement et le cadre assigné à ses premières missions : l'aménagement du territoire.

La « fédération » environnementaliste de différentes politiques publiques environnementales

Afin de coordonner les actions de 14 ministères¹⁴ dans le domaine de l'environnement, le Premier ministre met en place en 1971 un Haut conseil de l'environnement et en juin 1972 un Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement (GIEE). Ce dernier groupe de travail est chargé de "mettre en place un système d'analyses et d'informations portant sur les phénomènes physiques, sociaux et

¹³ Lettre du 24 octobre 1969 de M. Chaban-Delmas, Premier Ministre, au Ministre délégué, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.

¹⁴ Déclaration du Premier Ministre du 10 juin 1970.

économiques liés à l'environnement"¹⁵.

Le président du groupe (GIEE), Claude Gruson, remet le premier rapport annuel en juillet 1974. Le Groupe interministériel a créé sept groupes de travail, deux méthodologiques et cinq thématiques. Le premier de tous ces groupes s'intitule : "Statistiques, comptabilisation et concepts économiques de l'environnement"¹⁶.

L'environnement c'est à la fois très vaste et très flou. Le périmètre des attributions du département ministériel chargé de l'environnement, abstraction faite du noyau invariant constitué par les compétences des trois directions spécifiques et opérationnelles, celle de la nature et des paysages, celle de l'eau et celle de la prévention des pollutions et des risques, fluctue avec les structures et les organigrammes des gouvernements successifs. Surtout du côté de la frontière avec le "cadre de vie", avec la "qualité de la vie", avec "l'urbanisme", avec le "paysage" et avec "l'aménagement du territoire", ce qui ne manque pas de susciter des tensions avec les ministères techniques plus anciens qui conservent une partie de leurs compétences dans ces domaines. Le Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement (GIEE) définit l'environnement comme "l'ensemble des éléments naturels et physiques localisés tels que la modification de l'un ou plusieurs d'entre eux soit ressentie par l'homme".

Mais lorsqu'on effectue des comparaisons internationales, on s'aperçoit que dans certains pays les "conditions de travail" font partie de l'environnement¹⁷ et que, suivant les pays, l'environnement est rattaché à un autre "grand" ministères comme celui de l'agriculture, de l'industrie, de la santé, des collectivités locales etc..

La rupture de 1973

Entre la date de création du Ministère de l'environnement (janvier 1971) et la remise du premier rapport du Groupe interministériel (juillet 1974)¹⁸ a éclaté la première crise du pétrole, celle d'octobre 1973. Celle-ci a dramatisé les enjeux du Groupe interministériel : on est passé de l'accent mis sur le *cadre de vie* à celui sur les problèmes *énergétiques* et sur la lutte contre les *gaspillages*. C'est pourquoi en décembre 1973 le Ministre demande au GIEE un rapport sur le thème "développement économique et qualité de l'environnement"¹⁹.

Jusqu'en 1971 il y avait une montée en généralité qui faisait passer du niveau communal et départemental au niveau national.

Mais parallèlement se développe une espèce de mondialisation avant l'heure de la prise de conscience environnementale. Ce qui fait que les questions de pollution transfrontière, de destruction de la couche d'ozone, des marées noires et de la prise de conscience (encore très faible à cette époque-là) des risques de changement climatique dépassent le cadre de l'Etat-nation-territorial, même perfectionné en État-providence.

Les événements géostratégiques d'octobre 1973, guerre au Moyen-Orient, première crise pétrolière, forcent alors *l'État-providence* à devenir, en faisant de nécessité vertu, un *État stratège* avant même la remise en cause de *l'État keynésien* classique. Les bouleversements géostratégiques, -- et en particulier la question de l'indépendance énergétique --, posent un problème de *gouvernance* mondiale en l'absence de *gouvernement* mondial. Le problème géostratégique est en effet mondial, "au-dessus" des Etats nations. La régulation ne peut se faire que sur la base d'accords internationaux, -- de traités --, par exemple sur les pollution transfrontière, sur la gestion des eaux internationales, sur la gestion des eaux des fleuves internationaux, sur les marées noires et sur les questions d'approvisionnement énergétique.

Mais la crise énergétique d'octobre 1973 est vécue davantage comme une crise du pétrole, parallèlement

¹⁵ Claude Gruson, *Rapport d'activité du Groupe interministériel d'évaluation environnementale* (GIEE), 1974, p. 4.

¹⁶ GIEE, Premier rapport annuel, juillet 1974.

¹⁷ Ainsi la fondation de recherche en sciences sociales qui travaille en particulier sur les questions environnementales et qui a été créée par la Commission de l'Union européenne à Dublin s'intitule "Fondation de recherche sur les conditions de travail et l'environnement".

¹⁸ GROUPE INTERMINISTÉRIEL D'ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT, *Rapport d'activité*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, juillet 1974, Collection "Environnement".

¹⁹ Claude Gruson remet ce second rapport au Premier ministre le 14 octobre 1974. Il s'intitule : "*La lutte contre le gaspillage. Une nouvelle politique économique, une nouvelle politique de l'environnement*". (GRUSON, Claude, Président du GIEE et du groupe de travail "déchets", Ministère de la Qualité de la vie, *La lutte contre le gaspillage*, Une nouvelle politique économique, une nouvelle politique de l'environnement, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, juillet 1974, Collection "Environnement", 100 p., ANTOINE, Serge, *Rapport sur les relations entre les secteurs de l'énergie et l'environnement dans une perspective de long terme*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, Collection "Environnement".)

à une crise économique de la productivité et de la croissance, que comme une crise environnementale menaçant le climat. La crise, plus souterraine et silencieuse, n'est reconnue en tant que crise structurelle et pas seulement conjoncturelle que par la "technocratie éclairée". C'est pourquoi le ralentissement de la croissance réoriente les orientations initiales du ministère de l'environnement pour donner une priorité plus grande à la lutte contre les gaspillages énergétiques qu'à l'épanouissement de l'être humain dans son environnement et son "cadre de vie". La rupture évidemment n'est pas brutale puisque le "syndicalisme du cadre de vie" ne fait que prolonger les avancées du "syndicalisme" tout court qui ont été substantielles en 1968.

Mais lorsque le premier ministre Pierre Messmer lance un plan de construction d'une série de centrales nucléaires en 1973 pour diminuer la dépendance énergétique de la France, cela n'est pas vécu tout de suite à l'époque comme une menace sur l'environnement. C'est là où reprennent le dessus les particularités des voies nationales respectives de la prise de conscience écologique. En Allemagne et dans l'Europe du Nord la contestation écologique se focalise sur les pollutions industrielles. En France la contestation écologique se focalise sur les dangers du nucléaire en tant que tel et de manière relativement découplée de la question environnementale et sur les conflits d'usage de l'espace territorial entre l'armée pour ses manoeuvres militaires et les paysans du Larzac.

Un marqueur de ce flottement de la nature de la rupture de 1973 est la place dans les organigrammes gouvernementaux des différentes missions interministérielles à la lutte contre les effets de serre (MIES). Suivant les gouvernements cette mission était considérée comme faisant partie du département ministériel de l'environnement, rattachée au premier ministre, rattachée à l'industrie etc.

Les données statistiques utilisées par cette mission venaient soit de l'administration de tutelle des industries, et plus particulièrement de l'énergie, ou d'organismes privés liés aux syndicats professionnels puissants des industries de l'énergie comme l'institut Français du pétrole, ou le Centre interprofessionnel technique des études sur les pollutions à nos sphères (CITEPA), dans tous les cas de figure autant d'institutions contrôlées par le puissant corps des mines en France.

Depuis la création du ministère de l'environnement jusqu'à nos jours, il existe ainsi une tension entre un État-nation-territorial mettant en oeuvre une politique nationale de l'environnement qui correspond à une extension à la nature de l'État-providence (syndicalisme du cadre de vie) et un Etat stratège acteur parmi d'autres Etats d'un jeu géostratégique mondial qui lui-même arbitre entre la lutte pour l'accès aux ressources énergétiques fossiles et le ménagement du climat de la planète, conciliation de deux stratégies contradictoires qui a reçu le nom de "développement durable".

Quelle quantification au service des politiques environnementales ?

Le troisième problème que pose cet essai "vers une histoire de la statistique environnementale" est celui de la nécessité et de la nature de la quantification et des calculs économiques éventuellement nécessaires à la mise en oeuvre des différentes politiques environnementales, des politiques énergétiques et des politiques de développement durable fédérées au niveau national en 1971 par le département ministériel chargé de l'environnement, et selon les gouvernements de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de l'aménagement du territoire.

Après le tournant d'octobre 1973, la mise en oeuvre par l'exécutif de la politique nationale de l'environnement est tendue entre d'une part un État-planificateur, le bras séculier d'un État-providence étendu à un hygiénisme généralisé, nationalisé et fédéré sous le nom de "syndicalisme du cadre de vie", et d'autre part un État-stratège essayant de sécuriser l'indépendance énergétique de la France dans une mondialisation naissante.

Les chiffres, les comptes et les calculs qui sont appelés par ces "deux" États de conceptions presque diamétralement opposées, sont de natures très différentes.

35 ans après, l'Etat-stratège a acquis visibilité et légitimité au point de décrédibiliser la perpétuation d'un État-planificateur dont les labels ont disparu des nomenclatures officielles des institutions de la République, on voit bien la nature des chiffres, des comptes et des calculs que son action appelle.

Ils ont été bien décrits par Alain Desrosières, et de manière générale par tous ceux qui se sont intéressés aux nouveaux instruments de régulation assurant la coordination entre Etats-Nations souverains et indépendants dans un cadre stratégique. Un spécimen particulièrement exemplaire et bien étudié d'un tel instrument de régulation est offert en Europe par la Méthode ouverte de coordination (MOC). Les techniques de benchmarking et les échanges de bonnes pratiques favorisent l'utilisation de classements

ordinaux, de palmarès etc. là où la "planification à la française" utilisait des comptes, des ventilations de la valeur ajoutée, des modèles quantitatifs, bref des statistiques *additives*, cardinales et non des statistiques *ordinales*.

Mais en 1971 l'environnement et l'aménagement du territoire sont sur la lancée de la planification à la française.

En conséquence le programme statistique concocté par le premier groupe de travail du GIEE étant à l'environnement les recettes éprouvées pour tous services statistiques du ministère au service de la planification "à la française".

Au moment de la création du ministère de l'environnement, en 1971, le premier programme du groupe de travail "statistique" avait défini trois chantiers :

- celui de la statistique ;
- celui de l'intégration de l'environnement dans le cadre de la comptabilité nationale ;
- celui du développement des études économiques au service de l'évaluation des politiques publiques environnementales.

L'erreur consisterait aujourd'hui, en 2008, à penser que l'État-stratège a vocation à se substituer entièrement à l'État-planificateur, pour l'éliminer définitivement. Ce serait en effet oublier, que même sous domination générale de l'État-stratège, il faut continuer à gérer la propriété foncière, le cadre de vie, l'hygiénisme généralisé de la force de travail etc. Donc il y aura toujours un volant incompressible d'État-planificateur de l'environnement, et donc un noyau incompressible de statistiques au sens large et classique (statistiques, comptabilité nationale, calcul économique de coûts et bénéfices) nécessaires à cette politique publique nationale environnementale.

Le premier programme statistique de l'environnement se fait donc sur la lancée de l'État-planificateur. D'ailleurs la figure de Claude Gruson n'est-elle pas emblématique ?

La statistique

L'ampleur du défi statistique

Entre 1971 et 1974, les statisticiens, à l'occasion de la confection du premier rapport annuel du GIEE, ont pu découvrir l'ampleur du défi à relever pour publier la première compilation de données statistiques sur l'environnement en 1974, comme en témoigne Jacques Mayer²⁰. Celui-ci, directeur des synthèses à l'INSEE à la Direction générale de l'INSEE, préside le groupe de travail "Statistique". Il est remplacé par son successeur à la tête de cette direction, M. Yves Ullmo, lorsqu'il part à Luxembourg diriger l'Office statistique des communautés européennes.

Sa première réaction, dont il témoigne à l'occasion d'un colloque en décembre 1972 à Saint-Dizier²¹, est celle de "l'effroi"²² devant un "domaine indéfini". Déjà s'amorce dans ce document, ou même dans la courte contribution de Jacques Mayer au colloque de Saint-Dizier, la controverse autour de ce qui ne s'appelle pas encore le "développement durable"²³.

Dans le premier rapport du Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement (GIEE), la contribution de Michel Lenco²⁴ souligne les lacunes et les faiblesses des données offertes par les services statistiques des ministères.

Le double caractère subsidiaire de la statistique environnementale

Les pionniers qui "débarquent" au Ministère de l'environnement pour créer un service statistique se

²⁰ MAYER, Jacques, Symposium tenu à Saint-Nizier (Grenoble) du 12 au 15 décembre 1972, « Note sur quelques aspects statistiques de l'étude de l'environnement », in *Analyse socio-économique de l'environnement. Problèmes de méthode*. 1973, Mouton MSH, Paris, p. 142, Environnement et sciences sociales, 248 p

²¹ Jacques Mayer (INSEE), *Notes sur quelques aspects statistiques de l'étude de l'environnement* (page 139 à 141). in *Analyse socio-économique de l'environnement. Problèmes de méthode. Documents présentés au symposium tenu à Saint-Dizier (Grenoble) du 12 au 15 décembre 1972*.

²² Op. cit. p. 139.

²³ Voir en particulier la contribution à ce colloque de Brigitte Janik, "Indicateurs du bien-être et besoin fondamentaux de l'homme", page 87 à 96.

²⁴ Michel Lenco, "Présentation du premier rapport annuel chiffré sur l'environnement" (pages 41 à 42).

(HAUT COMITE DE L'ENVIRONNEMENT, Service des affaires générales du ministère de la culture et de l'environnement, *L'état de l'environnement, Tome 1, Rapport annuel, L'état de l'environnement, Tome 2-Annexes, Rapport annuel 1976 -- 1977*, HCE, Haut comité de l'environnement, Paris).

demandent si la statistique au sens que donnent à ce mot les statisticiens de la statistique publique à l'INSEE et dans les services statistiques de ministère, n'est pas doublement subsidiaire, subsidiaire du point de vues institutionnel et subsidiaire du point de vue des techniques et des disciplines mathématiques qu'elle mobilise.

Subsidiarité technique et scientifique :

En effet les ingénieurs-statisticiens (attachés et administrateurs) formés par les écoles de l'INSEE découvrent d'autres ingénieurs, des chercheurs ou des médecins qui utilisent également des techniques et des statistiques mathématiques qui ne leur sont pas familières. Ainsi les ingénieurs agronomes utilisent des plans d'expérience et des tests. Les ingénieurs des ponts et chaussées s'occupent d'hydrologie et analysent des séries chronologiques pour repérer les crues décennales ou centenales. Les épidémiologistes et les médecins font des tests statistiques. Les ingénieurs géographes élaborent des techniques extrapolation et de lissage pour étudier l'occupation des sols à partir d'observations par satellite. Les naturalistes modélisent les évolutions des écosystèmes avec des théories mathématiques de la population dont la sophistication et la formalisation font pâlir de jalousie les démographes de l'INED. Les climatologues utilisent des équations stochastiques et d'énormes puissances de calcul pour modéliser le changement climatique. Etc.

Par contraste les statistiques mathématiques du "paquetage" des pionniers de l'INSEE apparaissent bien légères, bien élémentaires et relativement banales. Dans un univers très dominé par les chercheurs en sciences naturelles (naturalistes, biologistes, etc.), en médecine (politique de santé publique), en sciences physiques (climat, hydrologie etc.) et chimiques (pollutions) les statisticiens du système statistique public ne peuvent se prévaloir d'aucun avantage comparatif scientifique.

Subsidiarité institutionnelle

Mais même au sein du service statistique public (l'INSEE et les services statistiques de ministère) les statisticiens du Ministère de l'environnement se sentent tributaires de données primaires qui sont recueillies par les autres segments du système statistique public.

Le caractère "subsidiaire"²⁵ de la statistique environnementale par rapport aux services statistiques des ministères fait que le dispositif propre au ministère chargé de l'environnement a une taille modeste : une "division de la statistique" de taille modeste (cinq cadres A) est créée en 1973.

Son positionnement et sa dénomination dans l'organigramme du ministère varient²⁶ avec les fréquentes réorganisations de ce dernier. Mais son rattachement en 1980 à une Mission des études, de la statistique et de la planification (MEESP), elle-même au sein du service de la recherche (SRETI: Service de la recherche, des études et du traitement de l'information) exprime assez bien à la fois son faible niveau hiérarchique et le flottement de son "positionnement" dans l'organigramme du ministère au cours des années 80.

Le rapport de 1974 du Groupe 1²⁷ (Statistiques, comptabilisations et concepts économiques de l'environnement) du GIEE (Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement) esquisse en son deuxième chapitre un programme de travail statistique dans le domaine de l'environnement²⁸. Ce document devient le premier programme "environnement" présenté au Conseil national de la statistique (CNS ancêtre du CNIS) en 1975. Il définit les priorités de la politique statistique du Ministère de l'environnement :

- rassembler les données en homogénéisant concepts et nomenclatures pour les rendre comparables à celles des autres pays ;
- utiliser des images satellites pour étudier la distribution spatiale des écosystèmes et l'utilisation

²⁵ LENCO, Michel, « Un faux nouveau domaine statistique, l'environnement », 1975, Paris, *Journal de la société statistique de Paris*, p. 276 à 290, Société statistique de Paris, quatrième trimestre 1975, 15 p.

²⁶ Voir annexe XXIX (page 226 à 231) dans le rapport de Gérard Ader, 1982, Les statistiques de l'environnement, (Rapport de mission présenté à M. Le Ministre de l'environnement en 1982). Cette annexe décrit la "Division statistique du Ministère de l'environnement" et ses affectations successives (page 230 et 231).

²⁷ GIEE, Premier rapport annuel, page 42 à 68.

²⁸ Patrice Lenco, in GIEE, *Premier rapport annuel*, « Projet de proposition d'élaboration de l'information statistique concernant l'environnement pour la période de 1974 -- 1980 », page 52 à 69.

GRUPE INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT, *Rapport d'activité*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, juillet 1974, Collection "Environnement". Voir plus précisément le chapitre 2 pages 42 à 69.

- des sols (l'utilisation de ces technologies de pointe est très originale par rapport aux méthodes statistiques utilisées dans la plupart des autres services statistiques de ministère) ;
- faire combler les principales lacunes par le système statistique public ;
 - intégrer l'environnement dans la comptabilité nationale ;
 - alimenter en données chiffrées les études économiques dans le domaine de l'environnement afin d'évaluer les politiques publiques environnementales.

Déclinaison des besoins statistiques selon les différentes politiques environnementales

On peut passer en revue les différents segments des politiques publiques environnementales qui sont fédérées par la politique nationale de l'environnement pour faire l'inventaire de leurs besoins statistiques potentiels en 1971.

Conservation et protection de la nature

En matière de protection et de conservation de la nature les besoins statistiques ne sont pas évidents. En effet l'information du public dans ce domaine est relativement élémentaire et simple à collecter.

La quantification de la biodiversité pose des problèmes non résolus à ce jour (2008).

Par contre pour réguler les conflits d'usage liés à l'utilisation des sols, l'occupation des sols par les différentes activités humaines et naturelles, il faut collecter des informations extrêmement fines. Pour cela la statistique publique utilise des techniques de pointe comme l'observation par les satellites ou les réseaux des enquêteurs du système statistique du ministère de l'agriculture pour faire des observations sur le terrain et des prélèvements dans le sol et le sous-sol.

Les études d'impact des projets sont obligatoires. Elles constituent une masse énorme d'informations. Mais l'absence d'homogénéité des méthodes et de formatage des données recueillies rendent inexploitable statistiquement cette énorme source d'informations sur les impacts des activités humaines sur la nature.

L'exploitation rationnelle des ressources naturelles

La modernisation de l'agriculture nécessite l'observation d'une part de ses consommations en eau, en engrais et d'autre part la mesure des pollutions (nitrates, pesticides etc.) dont elle est responsable. Mais la régulation s'effectue au niveau local. Les données nécessaires sont plus de nature micro-économique que de nature macro-économique.

Les six agences de bassin collectent énormément de données pour les investissements qu'elles subventionnent et les contrôles de l'eau qu'elles doivent effectuer. Mais l'information n'existe pas sur les installations non subventionnées : la couverture est donc très incomplète et varie d'une année sur l'autre.

D'autre part les systèmes d'information sont tellement différents d'une agence à l'autre que les données ne peuvent pas facilement être agrégées à l'échelle nationale.

Enfin ce n'est que très tardivement, à partir des années 2000, que les grandeurs physiques, chimiques, biologiques et sanitaires sont mises en rapport avec des grandeurs économiques pour éclairer les déterminants du prix de l'eau facturé au consommateur final.

Énergie et changement climatique

La consommation énergétique devient un paramètre stratégique de la régulation à mettre en place. Mais et les données viennent essentiellement des services statistiques spécialisés et sur l'énergie et l'industrie. Le partage entre les statistiques relevant de la statistique publique et les statistiques de gestion des entreprises ou des syndicats professionnels se fait au détriment des premiers.

Les pollutions et les risques

Les données sur les "installations classées" ne sont pas normalisées et ne peuvent être rattachées aux activités économiques des entreprises qui en sont responsables. Quant aux émissions dans les différents milieux leurs statistiques sont souvent le fait de syndicats professionnels ou d'institutions qui n'appartiennent pas au secteur public.

Ce panorama, extrêmement sommaire, montre pourquoi le besoin en statistiques du ministère de l'environnement justifiant la création d'un service statistique de ministère consistant en propre n'apparaît pas avec évidence et force et pourquoi la double subsidiarité évoquée plus haut a condamné le service statistique du ministère de l'environnement à décoller très légèrement et très lentement.

La série des publications "L'état de l'environnement"

La première compilation statistique²⁹ (1974) est suivie d'un rapport qui se veut annuel à partir de 1977³⁰. En effet en 1975 le Président de la république, M. Valéry Giscard d'Estaing, nouvellement élu, demande³¹ que le recueil des données statistiques prenne la forme d'un "rapport annuel sur l'état de l'environnement" présenté au Gouvernement³².

D'où une série de rapports qui sont publiés à peu près chaque année de 1978 à 1990³³ puis tous les trois ans à peu près après la création de l'IFEN, d'abord sous le titre de "L'état de l'environnement"³⁴ sous le logo du ministère chargé de l'environnement (éventuellement avec d'autres logo), puis sous le titre de "L'Environnement en France" à partir de 1995 sous le logo de l'IFEN³⁵.

Le titre désigne en 2006 une des publications phare de l'IFEN publiée tous les trois ou quatre ans.

Le premier rapport, publié en 1977, fait état d'une intense production législative. Outre les lois de 1963 sur les parcs nationaux et de 1964 sur l'eau, il s'agit des loi du 10 juillet 1977 sur la protection de la nature, du 19 juillet 1976 sur les installations classées, du 7 juillet 1976 sur les pollutions maritimes et du 11 mai 1977 sur l'exploration du plateau continental, du 15 juillet 1975 sur les déchets, des lois sur l'urbanisme du 31 décembre 1975 (loi foncière), du 31 décembre 1976 (urbanisme) et du 18 décembre 1976 (architecture) et de la loi du 12 juillet 1977 sur le contrôle des produits chimiques et sur la protection des consommateurs.

Ainsi les politiques nationales de l'environnement ont leur cadre légal.

Les rapports annuels ont une structure invariante, souvent matérialisés par deux tomes distincts :

- une compilation des statistiques sur l'environnement ("L'état de l'environnement, données statistiques commentées") ;
- une partie thématique avec des dossiers qui peuvent changer d'une année à l'autre mais qui illustre les politiques du ministère ("Thème d'environnement").

Les thèmes du cadre de vie, de la ville et de la vie associative sont très présents dans les premières années.

Par exemple dans l'édition 1984 on trouve un dossier remarquable sur la vie associative dans le domaine de l'environnement. C'est que, dès la création du Haut comité de l'environnement et dans le contexte de 1969 de la "Nouvelle société", les associations de protection de l'environnement (500 en tout à cette époque) sont consultées et étroitement associées à la définition des 100 mesures du premier programme de protection de l'environnement et à la mise en place du ministère dont elles prolongent l'action comme c'est le cas toutes les administrations de mission qui sont créées à cette époque-là, notamment dans le domaine social.

En 1985 apparaît le thème des rapports entre l'emploi et l'environnement : la protection de l'environnement ne freine-t-elle pas l'activité économique et donc l'emploi ? On retrouve les controverses du début des années 1970 autour de la croissance, mais dans un contexte qui n'est plus, -et de loin-, celui du plein-emploi.

Lors du colloque organisé par l'INSEE et des historiens "Pour une histoire de la statistique"³⁶ qui s'est tenu au début de l'été 1976 à Vaucresson, le chapitre³⁷ intitulé "Les statistiques de l'environnement" ne

²⁹ Celle-ci est restée sous forme de document de travail ronéotypé et n'a pas fait l'objet d'une édition publique. (Voir une présentation de l'ensemble de ces rapports : Coïc, Annie, Ministère de l'environnement. Division statistique, « Les rapports sur l'état de l'environnement », 1981, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, n°20, p. 43 à 46, INSEE, octobre 1981).

³⁰ *L'état de l'environnement. Rapport annuel 1976 -- 1977*. (Deux tomes). Secrétariat général du Haut comité de l'environnement.

³¹ Décret du 25 juillet 1975.

³² Voir préface (p. I) du premier rapport annuel "L'état de l'environnement (Rapport annuel 1976 -- 1977. Tomes I et II)". Secrétariat Général du Haut comité de l'environnement. Paris. 1977.

³³ 1976 -- 1977, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1989, 1990.

³⁴ 1991 -- 1992, 1994 -- 1995.

³⁵ 1999, 2002, 2006.

³⁶ INSEE, *Pour une histoire de la statistique*, Tome 1/contributions, 1987, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, avril 1987, 593 p.

INSEE, AFFICHARD Joëlle édr. *Pour une histoire de la statistique*, Tome 2/matériaux, 1987, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, mai 1987, 969 p.

³⁷ RECHNER, Yves, ROTMAN Gilles, « Les statistiques de l'environnement », in *Pour une histoire de la statistique (tome2/matériaux)*, 1987, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, INSEE, 1983, 969 p., p. 739 à 742.

Ce document avait été précédé en 1978 par des présentations dans le *Courrier des statistiques* :

RECHNER, Yves, Ministère de la culture et de l'environnement. Division des données statistiques, « La statistique au ministère de l'environnement et du cadre de vie », 1978, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 8, INSEE, octobre 1978.

Une enquête spécifique au ministère de l'environnement y est également présentée :

RECHNER, Yves, Coïc Anne, Ministère de la culture et de l'environnement. Division des données statistiques, « Une enquête

peut qu'être très réduit et reprendre essentiellement le programme statistique de 1975.

L'OCDE, comme les autres organisations internationales, la Banque mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et surtout la Commission des Communautés Européennes³⁸, se préoccupe de l'environnement à partir de la conférence de Stockholm de 1972. Elle fait en 1978 un "Rapport sur l'état des statistiques de l'environnement" qui aide à la prise de conscience des besoins et de l'insuffisance des moyens consacrés à les satisfaire³⁹.

Le rapport de Gérard Ader de 1982

La préparation et la présentation du second programme statistique sur l'environnement coïncident avec la mission confiée à Gérard Ader par le nouveau gouvernement de 1981 : son rapport "Les statistiques de l'environnement"⁴⁰ est remis au ministre de l'environnement en juillet 1982. Il demande un renforcement considérable des moyens de la « Division des données et des statistiques » et la création d'échelons régionaux.

La création de l'IFEN (1991)

L'Institut français de l'environnement (IFEN) a une double filiation : le ministère chargé de l'environnement et le ministère chargé de la recherche.

Du côté du ministère chargé de l'environnement trois rapports sont à l'origine de la création de l'IFEN. Le premier sur la diffusion et la valorisation des données sur les écosystèmes est confié à M. Lefeuvre du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), le second sur la formation à M. Piétrasanta qui devient Président du Conseil d'administration et le troisième sur le rapport à l'économie et aux sciences humaines et sociales à Messieurs Claude Henry et Jacques Theys.

Du côté du ministère de la recherche, il s'agit de mobiliser la communauté des chercheurs (notamment en sciences naturelles) en faveur de l'environnement. Le rapport de préfiguration est confié par le Ministre de la recherche, Hubert Curien, à Jacques Varet qui devient le premier directeur de l'IFEN⁴¹.

L'institut est doté d'un statut « d'établissement public à caractère administratif » (EPA), -- et non « d'établissement public à caractère scientifique et technique » (EPST)--, mais avec un Conseil scientifique qui lui garantit une certaine indépendance. L'établissement est créé⁴² en novembre 1991 et implanté à Orléans début 1992.

De manière pratiquement contemporaine la Communauté européenne crée en 1989 l'Agence européenne de l'environnement (AEE) qui s'installe à Copenhague et le réseau européen d'observation et l'information sur l'environnement dont l'IFEN est le "point focal" en France. Chaque point focal national se spécialise sur un thème environnemental déterminé. Mais par sa mission statistique l'IFEN a également pour correspondant au niveau européen Eurostat, l'ancien Office statistique des Communautés européennes (OSCE) de Luxembourg.

L'IFEN devient un service statistique de ministère en 1993

Parmi toutes les missions de l'IFEN⁴³ la mission statistique devient prépondérante lorsque en 1993⁴⁴ il devient le "service statistique du ministère" (SSM) de l'environnement⁴⁵. En conséquence la " Mission de

statistique sur les paysages », 1978, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 8, INSEE, octobre 1978.

³⁸ CCE, *L'état de l'environnement*, Premier rapport -- 1977, Commission des Communautés européennes, Communautés européennes, Luxembourg, 275 p.

³⁹ OCDE, Direction de l'environnement, *Rapport sur l'état des statistiques d'environnement*, 1978, OCDE, Organisation de coopération et de développement économique, Océde, Paris, 24 p.

⁴⁰ ADER, Gérard, *Les statistiques de l'environnement*, Rapport de mission présenté à Monsieur le ministre de l'environnement, 1982, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, INSEE, 239 p.

⁴¹ Voir la plaquette de présentation : IFEN, *Institut français de l'environnement*, Établissement Public sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, "Connaître pour choisir", 1991, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, Paris, 8 p.

⁴² Décret n° 91-1177 du 18 novembre 1991

⁴³ Voir la présentation détaillée des missions de l'IFEN : IFEN, *Institut français de l'environnement*, Création, mission, priorités, mai 1993, 1993, IFEN, Paris, 115 p.

⁴⁴ Arrêté du 22 décembre 1993

⁴⁵ La naissance de l'IFEN est consacrée par un numéro spécial de la revue interne de l'INSEE :

Courrier des statistiques, Statistique publique, n°65, INSEE, Paris, mars 1993, Dossier : statistiques de l'environnement :

ADER, Gérard, Inspection générale, « Environnement, chantier statistique d'actualité »,

DUTERIEZ, Marie-Claude, chef du département "statistique et banques de données", « Environnement, l'IFEN et le système statistique public » p. 7 à 16

l'évaluation, des études de la statistique du plan" (MEESP) et sa "Division des données et des statistiques" sont supprimées à l'occasion de la restructuration du ministère fin 1993. À cette occasion le troisième volet du triptyque prévu par le rapport Gruson de 1974, -- le volet "études économiques" --, est confié à un "Bureau des affaires économiques et des sciences humaines" (BAESH) créé au sein du "Service de la recherche des affaires économiques" (SRAE). Ce bureau finançait des études économiques et des recherches en collaboration avec le programme interdisciplinaire de recherche (PIR) du CNRS consacré à l'environnement (PIRTTEM). Il a publié chaque année les "Données économiques sur l'environnement" jusqu'à la création de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) en 1999.

L'Institut français de l'environnement (IFEN) renforce ses moyens en financements et en personnels, en très grande partie grâce à l'INSEE. Son effectif total passe à près de 80 personnes en quelques années à comparer à la demi dizaine de la "Division des données et des statistiques" de 1974.

Comptabilité nationale et environnement

Une impulsion décisive pour la réalisation des ambitions du Groupe 1 du GIEE dans le sens de l'État-planificateur vient de la conjonction des efforts d'une poignée de hauts fonctionnaires. Serge Antoine notamment est déjà au ministère de l'environnement. Robert Toulemon revient de Bruxelles où, en tant que Directeur général de l'industrie, il a créé en son sein un service de l'environnement, d'où naîtra plus tard la Direction générale de l'environnement. Paul Cornière et Jacques Mayer jouent également un rôle important. Ce dernier après avoir commencé à présider le groupe de travail statistique du GIEE ira à Luxembourg diriger l'Office statistique des commissions européennes, l'ancêtre d'Eurostat. Il sera remplacé à la tête du Groupe 1 par Yves Ullmo qui lui a succédé à la Direction des synthèses à la direction générale de l'INSEE.

La création de la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel :

Ces hauts fonctionnaires réussissent à convaincre le Premier ministre de l'époque, Raymond Barre, de rédiger une lettre de mission en 1979 pour créer une Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel⁴⁶.

Les travaux de la division "concepts et méthodes" de l'INSEE, notamment ceux de Jean-Louis Weber, avaient préparé un ensemble de concepts et de méthode pour retracer d'une part une comptabilité du *patrimoine* naturel "en nature" et d'autre part pour retracer les *flux* non marchands "en nature" liés à l'environnement dans le cadre de la comptabilité nationale ce qui ouvrait la voie à la création éventuelle d'un compte satellite de l'environnement⁴⁷. La Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel abrite son secrétariat à la Division des données et des statistiques du ministère de l'environnement et reçoit des renforts en moyens humains de l'INSEE, en particulier les personnes qui avaient mis au point les concepts et les méthodes de la comptabilité du patrimoine naturel, sous la responsabilité de Jean-Louis Weber. Ce dernier était entre-temps arrivé au ministère de l'environnement. La Commission lance une dizaine de groupes d'études spécialisés (faune, flore, forêts, mer, eau etc.) et organise des séminaires interministériels chaque année. Le défi consiste à s'inspirer des méthodes de la comptabilité nationale pour comptabiliser le non-marchand du patrimoine naturel. Le rapport de la

WEBER, Jean-Louis, Directeur des relations internationales, « Une statistique à la dimension des problèmes : planétaire », p. 17 à 20
FALCO, Michèle, SABOT, Philippe, Division "méthodologie statistique des enquêtes de secteur", « Statistiques industrielles et environnement », p. 21 à 27,

COIFFARD, Jean, Directeur, ELBAZ Andrée, BORRAS Isabelle, « L'inventaire national des déchets industriels nécessitant un traitement spécial », p. 29 à 32,

JEANTET, Antoine, MORIN Anne Catherine, « Des porcheries d'Augias au verger des Hespérides: les travaux du SCEES sur l'environnement, SCEES, Service central des études et des enquêtes statistiques du ministère agriculture, p. 33 à 38

JEANTET, Antoine, Inspection générale, « Le groupe de synthèses Environnement du CNIS », p. 46.

⁴⁶ COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, *Rapport au Premier ministre*, 1983, CICPN, Commission interministérielle les comptes du patrimoine naturel, Paris.

Voir également : CORNIÈRE, Paul, Secrétaire général de la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel, « Les comptes du patrimoine naturel », 1981, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 17, p. 40 à 41, INSEE, janvier 1981.

⁴⁷ Pour une présentation résumée voir : BRAIBANT, Michel, Division "Concepts et définitions statistiques et comptables", « Prendre en "comptes" l'environnement », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 39 à 45, INSEE, mars 1993.

Commission est publié en décembre 1986⁴⁸. Malgré un grand succès médiatique, la comptabilisation en grandeur physique du patrimoine naturel s'avère un chantier très vaste et très long.

Développements internationaux

Après la publication de son rapport en 1987⁴⁹ la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel a fait école au niveau international : le "groupe de Londres" est créé en 1989. Il s'agit d'une instance des Nations unies qui se consacrent à la prise en compte de l'environnement dans les concepts du système de comptabilité nationale de l'ONU (SCN adoptée en 1993 : SCN 93). Il est de tradition à l'ONU de donner au groupe de travail le nom de la ville où ils se sont nés, ici la ville de Londres. Le volet des évaluations monétaires a inspiré les statisticiens des Nations unies pour mettre au point le SEEA (System of European Environmental Accounting)⁵⁰.

Ce sont les organisations internationales, ONU (Programme des Nations unies pour l'environnement, PNUE) et OCDE qui jouent un rôle moteur dans le développement de l'économie et des comptes de l'environnement. Une mutation se fait jour avec la diffusion de la notion de "développement durable" (sustainable development) consacrée par le rapport de Mme Brundtland⁵¹ en 1987 et surtout popularisée par la conférence de Rio de Janeiro de 1992⁵². En 1993 l'IFEN, le ministère de l'environnement et l'INSEE organisent un colloque sur "l'économie de l'environnement"⁵³. La loi Barnier du 2 février 1995⁵⁴ introduit dans le droit français les quatre principes du développement durable : principe pollueur payeur, principe de prévention à la source, principe de participation et principe de précaution.

La création de la Commission des comptes et de l'économie l'environnement

Dans ce contexte, en 1995, le rapport de Jean-Pierre Brard⁵⁵ de l'Assemblée nationale sur l'opportunité de créer un "PIB vert" relance l'idée de faire un compte satellite de l'environnement qui permette de satisfaire les besoins de transparence et d'évaluation portés par le ministère de l'environnement sans bouleverser le cadre central de la comptabilité nationale. Mais les difficultés méthodologiques sont considérables comme le montre André Vanoli dans son livre consacré à l'histoire de la comptabilité nationale⁵⁶. Pour les résoudre le Conseil scientifique de l'IFEN crée avec l'INSEE et le ministère de l'environnement un groupe de travail, présidé par André Vanoli⁵⁷. La partie "comptes" est faite de manière

⁴⁸ COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, *Les comptes du patrimoine naturel*, 1987, INSEE, Paris, janvier 1987 Les Collections de l'INSEE n° C137 -- 138

Voir également une présentation résumée dans le *Courrier des statistiques* :

COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, « "Les comptes du patrimoine naturel" », Point des publications, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 42, p. 58 à 59, janvier 1987, INSEE, Paris.

⁴⁹ COMMISSION INTERMINISTÉRIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, *Les comptes du patrimoine naturel*, 1987, INSEE, Paris, janvier 1987 Les Collections de l'INSEE n° C137 -- 138.

⁵⁰ UNITED NATIONS, EUROPEAN COMMISSION, INTERNATIONAL MONETARY FUND, ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT, WORLD BANK, *Integrated environmental Economic Accounting 2003*, 598 p., Luxembourg: Eurostat; Washington: IMF; Paris: OECD; Washington: World Bank; New-York: UN.

⁵¹ Cf. WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT, *Our Common Future (The Brundtland Report)*, Oxford University Press, Oxford, 1987.

⁵² C'est le programme des Nations unies intitulé communément *Agenda 21*, c'est-à-dire les tâches qui attendent le XXI^e siècle pour sauvegarder la planète. Voir : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUED), *Action 21, Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Déclaration de principes relatifs aux forêts*, Principaux textes de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Nations Unies, New York, 1993 (256 pages).

⁵³ *Environnement économie : actes / du colloque international, 15-16 février 1993*, Paris ; INSEE ; Ministère de l'environnement, IFEN (Institut français de l'environnement). - 1993. - 294 p., In : *INSEE méthodes* ; N° 39-40 (1993, déc.).

⁵⁴ Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, Loi n° 95-101 du 2 février 1995.

⁵⁵ *Rapport d'information sur l'inventaire des réflexions relatives à l'introduction des coûts environnementaux en comptabilité nationale en France à l'étranger*. Assemblée nationale. Rapport déposé par la commission des finances, de l'économie générale et du plan, présenté par Jean-Pierre Brard. Janvier 1995.

⁵⁶ VANOLI, André, « Le débat sur l'environnement », in *Une histoire de la comptabilité nationale*, Chapitre 8. Production, revenus, patrimoine. Troisième partie: le débat sur l'environnement, 2002, La Découverte, Paris, p. 421 à 442, Manuels repères, 656 p.

⁵⁷ IFEN, *Comptes économiques de l'environnement*, Note de méthode n° 7 (décembre 1996). Rapport de fin de mission du groupe de travail constitué en 1995 sur l'initiative du Conseil scientifique de l'IFEN suite au rapport de Jean-Pierre Brard à l'Assemblée Nationale et qui était présidé par André Vanoli et dont les recommandations ont été suivies par la création de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) installée en janvier 2000.

harmonisée avec le système européen des comptes de l'environnement (SEEA) mise au point par Eurostat, lui-même en conformité avec les normes de l'ONU en la matière.

La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) est créée en 1999 et installée en janvier 2000. Son rapport annuel reprend la structure du rapport annuel du Haut conseil de l'environnement (HCE) des années 80 : une partie variable thématique et une partie constante, les comptes de la dépense de protection de l'environnement. Ce rapport prend la suite des "Données économiques de l'environnement" créées en 1980.

Études économiques

Un groupe de travail (un des deux groupes de travail méthodologiques) du Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement (GIEE) avait été consacré aux études et aux outils de calcul économique nécessaires à l'évaluation de l'environnement. Ce souci n'avait jamais cessé.

Il s'exprime à partir de 1986 par une publication annuelle d'études économiques, "Données économiques de l'environnement", qui rassemble les résultats des études économiques financées par le ministère.

Chaque livraison comprend aussi deux parties :

- une évaluation s'inspirant des méthodes de la comptabilité nationale des "dépenses en faveur de l'environnement" ;
- des études qui éclairent les "incidences économiques des politiques de l'environnement", notamment en termes d'emplois et sur certains secteurs industriels qualifiés, de manière au début imprécise, par le terme "d'éco-industries".

Là encore le contenu de la deuxième partie, thématique, variera en fonction des priorités du Ministère.

Une fois que la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) a été installée en 2000, cette publication avec l'édition du millésime 1999, devient son rapport annuel. Celui-ci garde la même structure : la première partie devient le compte satellite de l'environnement ; la seconde partie aborde un thème différent chaque année, "les déchets" par exemple en 1999.

Les "Données économiques de l'environnement"

En 1980 paraît la première édition d'une brochure de "Données économiques sur l'environnement" : dépenses publiques et privées en faveur de l'environnement, évaluations des dommages subis par l'environnement, éclairages des enjeux économiques des politiques publiques environnementales. Cette publication marque la naissance du troisième volet du triptyque annoncé par le rapport Gruson de 1974.

La création de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E)

Le rapport Malinvaud⁵⁸ sur l'intérêt d'associer aux services statistiques des ministères (SSM) des fonctions d'études, de recherche, de prospective et d'évaluation légitime qu'une mission soit confiée en 1998 à l'Inspection générale de l'INSEE (Pascal Mazodier, assisté de Sylviane Gastaldo) et au Conseil général des mines (Henri Prévot). Elle recommande le renforcement des capacités d'expertises et d'études économique propres au ministère de l'environnement. Une Direction des études économiques de l'évaluation environnementale (D4E) voit le jour en juin 2000 après qu'une mission de configuration ait été confiée à Dominique Bureau qui en deviendra le premier directeur. La D4E assure le Secrétariat de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) et l'IFEN en est le rapporteur.

Le renforcement du service statistique du ministère (SSM) de l'environnement que constitue l'IFEN franchit une nouvelle étape en 2005 lorsqu'il abandonne le statut d'établissement public à caractère administratif (EPA) qui rendait fragiles son financement et la situation administrative de ses personnels pour devenir un service d'administration centrale directement rattaché au ministre chargé de l'environnement.

⁵⁸ MALINVAUD, Edmond, Collège de France, *La fonction "statistique et études économiques" dans les services de l'État : Rapport au Premier Ministre*, 1997, La Documentation française, Paris, 28 octobre 1997, 167 p.

Conclusion

Ainsi, si on arrête cette histoire de la naissance de la statistique environnementale à l'année 2005, une trentaine d'années après le rapport Gruson du Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement (GIEE) de 1974 dont le Groupe n° 1 fixait les objectifs en matière de "statistiques, de comptes et d'études économiques", le ministère chargé de l'environnement s'est donné les institutions nécessaires pour les atteindre :

- un service statistique de ministère, l'IFEN, très original parmi les SSM parce qu'il est par nécessité très interministériel, très ouvert d'une part sur la société civile et les associations qui prolongent l'action du ministère et d'autre part sur les milieux de la recherche (naturalistes, climatologues, géologues, agronomes, etc.) grâce à son Conseil scientifique ;
- une Commission des comptes et de l'économie de l'environnement (CCEE) qui intègre les données de sources très différentes dans un compte satellite rattaché à la comptabilité nationale ;
- un service d'études économiques, la Direction des études et de l'évaluation environnementale (D4E), permettant de dialoguer de manière compétente et politiquement légitime avec les autres administrations économiques chargées d'évaluer l'efficacité et la pertinence des politiques publiques, ici celles de l'environnement.

Mais plus particulièrement après la conférence de Rio de 1992⁵⁹, une nouvelle mission incombe au ministère de l'environnement, --mission encore plus interministérielle --, celle de promouvoir le "développement durable". Cela implique en particulier de mettre en place des indicateurs quantitatifs⁶⁰ qui ne se contentent pas de décrire les phénomènes environnementaux, ou même de comparer des objectifs à des résultats comment on le fait dans la LOLF au niveau national ou dans la méthode ouverte de coopération (MOC) au niveau européen. Il s'agit de décrire les interférences et les couplages (ou plutôt les "découplages") de l'environnement avec les deux autres piliers du développement durable que sont l'économique et le social. Ce nouveau défi consiste d'abord, tâche qui commence à peine en 2004, à définir des indicateurs de développement durable⁶¹ qui soient cohérents avec la Stratégie nationale de développement durable (SNDD)⁶², elle-même déclinaison nationale de la Stratégie européenne de développement durable (SEDD)⁶³ adoptée à Göteborg en 2001. Mais nul doute que quand ce travail sera achevé et qu'on aura des séries suffisamment longues, il y aura un effet en retour sur les statistiques et les comptes de l'environnement.

La politique nationale d'environnement est née en 1971 comme prolongement et fédération au niveau national de "l'hygiénisme municipal" du début du XIXe siècle et de "l'hygiénisme national et social" qui a mis plus d'un siècle à se légitimer, la fédération, la fusion et la nationalisation de toutes ces composantes locales donnant naissance à ce qu'on appelle au milieu des années 60 le "syndicalisme du cadre de vie". Celui-ci est constitué par une myriade d'associations qui servent de relais entre l'État-providence parachevé après la deuxième guerre mondiale et la "société civile".

Aussitôt née dans le cadre de l'État-providence étendu à la "nature", grâce à la planification "à la française", la politique nationale subit une mutation symbolisée par la crise géostratégique d'octobre 1973 : dès lors deux logiques s'affrontent pour gouverner la politique nationale de l'environnement, celle de l'État-planificateur des ressources non marchandes et des externalités positives et négatives de la croissance économique et celle de l'État-stratège qui participe aux négociations internationales pour d'une part sécuriser les approvisionnements énergétiques stratégiques et d'autre part diminuer les impacts du développement économique sur le changement climatique, la perte de la biodiversité, la déforestation, la désertification et la pénurie d'eau propre à la consommation humaine.

⁵⁹ ONU, Division for Sustainable Development, Conférence des Nations unies pour le développement de Rio de Janeiro de 1992, *Action 21*, Table des matières, 1992, ONU, Organisation des Nations unies, New York, <http://www0.un.org/french/events/rio92/agenda21/action0.htm>, 7 p.

⁶⁰ ONU, Division for Sustainable Development, Department of Economic and Social Affairs, *Indicators of Sustainable Development*, 2006, ONU, Organisation des Nations Unies, New-York, <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>

⁶¹ AYONG LE KAMA, Alain, LAGARENNE Christine (MEDD, D4E), LE LOURD Philippe (Commissariat général du plan), *Indicateurs nationaux du développement durable : lesquels retenir?*, Rapport du groupe de travail interministériel sur les indicateurs présenté à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 2004, MEDD, Ministère de l'écologie et du développement durable, La Documentation française, Paris, Réponses environnement, 236 p.

⁶² COMITE INTERMINISTERIEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, *Stratégie Nationale de Développement Durable*, Réunion du 3 juin 2003, 2003, CIDD, Comité interministériel pour le développement durable, Premier Ministre, Paris, 3 juin 2003, 28 p.

⁶³ COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION, General secretariat, *Review of the EU Sustainable Development Strategy (EU SDS), Renewed Strategy*, Note aux délégations, 2006, Secrétariat Du Conseil, Bruxelles, 10117/06 du 9 juin 2006, 29 p.

Les conséquences de cette histoire politico-institutionnelle sur la statistique publique s'éclairent à partir de l'hypothèse que l'État-planificateur, en déclin certes après le tournant du consensus de Washington de 1979, reste néanmoins nécessaire a minima pour planifier les rapports de l'économie de marché avec son environnement naturel non marchand.

Dès lors ce sont les besoins de statistiques selon les formats et les standards de la "planification à la française" qui appellent la création d'institutions aptes à les satisfaire :

- un service statistique de ministère, l'IFEN, très original dans ses méthodes, et qui fonctionne en grande partie en complémentarité avec les autres services statistiques de ministère ;
- des extensions des cadres classiques de la comptabilité nationale adaptées à l'environnement ;
- des études économiques pour guider l'évaluation et l'optimisation des politiques publiques, notamment en matière d'investissements pour la prévention des risques et la protection de la nature.

Parallèlement à cette histoire classique d'un État-planificateur qui organise sa sollicitude pour l'environnement naturel, décolle un État-stratège qui fait appel à une autre conception des statistiques dans leur contenu, -- il s'agit d'indicateurs, de classement, de benchmarking --, et dans leur finalité: il s'agit moins d'administrer la nature que d'évaluer et de calculer des stratégies dans les négociations internationales.

Bibliographie

- ADER, Gérard, *Les statistiques de l'environnement*, Rapport de mission présenté à Monsieur le ministre de l'environnement, 1982, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, INSEE, 239 p.
- ADER, Gérard, Inspection générale, *Les statistiques sur les déchets*, Rapport d'étape, 1992, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, INSEE, N° 136/B005 Paris le 26 mars 1992, 19 p.
- ADER, Gérard, Inspection générale, « Environnement, chantier statistique d'actualité », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, INSEE, mars 1993,
- ANTOINE, Serge, « Un premier programme pour l'environnement », 1970, DATAR, Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, Paris, "2000", Datar, deuxième trimestre 1970, 102 p.
- ANTOINE, Serge, *Rapport sur les relations entre les secteurs de l'énergie et l'environnement dans une perspective de long terme*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, Collection "Environnement",
- ARCHIVES NATIONALES, site Internet, *Assainissement -- hygiène -- santé*, Règles de versement aux archives nationales des documents des collectivités locales relatives à l'environnement, 2006, Archives Nationales, Paris, 11 p.
- ARMAND, Louis, « Pour une politique de l'environnement », Rapport de M. Louis Armand au Premier Ministre du 11 mai 1970, 1970, Paris, "2000", p. 11 à 26, Datar, deuxième trimestre 1970, 15 p.
- ATTALI, Jacques, Président du groupe méthodologique n°2: méthodologie de l'économie l'environnement, *Méthodologie de la théorie économique de l'environnement*, Rapport du groupe de travail méthodologique n°2, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, Collection "Environnement",
- BARET-BOURGOIN, Estelle, *Les mutations des sensibilités aux nuisances et pollutions incommodes à Grenoble. 1810 -- 1914*, 2005, Paris, La pierre et l'écrit, 428 p.
- BEAUFORT, François de, Directeur du Secrétariat faune-flore, « L'inventaire et la surveillance du patrimoine naturel : organisation, méthodologie et stratégie », 1983, MNHN, Muséum national d'histoire naturelle, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, n°26, p. 23 à 28, INSEE, avril 1983,
- BERTOLINI, Gérard, *Le marché des ordures, Économie et gestion des déchets ménagers*, 1990, Harmattan, Paris, Environnement, 206 p.
- BRAIBANT, Michel, Division "Concepts et définitions statistiques et comptables", « Prendre en "comptes" l'environnement », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 39 à 45, INSEE, mars 1993,
- BREMOND, René, ROTMAN Gilles, « L'inventaire du degré de pollution des eaux superficielles », Dossier : statistiques de l'environnement, 1984, DPPR, MEESP, Direction de la prévention et des pollutions, Mission des études économiques des statistiques du plan du Secrétariat d'État chargé de l'environnement et de la qualité de vie, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 31, p. 32 à 36, INSEE, juillet 1984,
- CCE, *L'état de l'environnement*, Premier rapport -- 1977, 1977, CCE, Commission des communautés européennes, Communautés européennes, Paris, 275 p.
- CHABAN-DELMAS, Jacques, Premier ministre, *Le Premier ministre : l'environnement de demain se crée aujourd'hui*, Introduction à la conférence de presse de M. Jacques Chaban-Delmas (10 juin 1970), (lancement du Programme de protection de l'environnement), Paris, 2 p.
- CHABAN-DELMAS, Jacques, Premier ministre, *Le lancement du programme*, Le Premier Ministre à Monsieur le Ministre délégué chargé du plan et de l'aménagement du territoire, Lettre de mission confiée à M. Louis Armand, 1969, Paris, 1 p.

- CHIARAMONTI, Claude, chef de la division "Système d'information des administrations". Département de la coordination statistique et comptable, « ONU. Conférence des statisticiens européens : statistiques de l'utilisation des sols, Genève. 17 au 20 mars 1980, 1980, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 14, p. 46 à 46, INSEE, avril 1980
- CNIS, INSEE, *Formation environnement, Réunion du 1 juin 2006, Compte-rendu de l'examen des avant-projets de programmes statistiques 2007*, 2006, CNIS, Conseil national de l'information statistique, Paris, n°196/D130 du 20 juillet 2006,
- COÏC, Annie, Ministère de l'environnement. Division statistique, « Les rapports sur l'état de l'environnement », 1981, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 20, p. 43 à 46, INSEE, octobre 1981,
- COIFFARD, Jean, Directeur, ELBAZ Andrée, BORRAS Isabelle, « L'inventaire national des déchets industriels nécessitant un traitement spécial », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, CEREN, Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 29 à 32, INSEE, mars 1993
- COLE, Hughes, FREEMAN Christopher, JAHODA Mary, PAVITT Keith, *L'Anti-Malthus. Une critique de "Halte à la croissance"*, 1974, Le Seuil, Paris, 352 p.
- COMMISSION INTERMINISTERIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, *Rapport au Premier ministre*, 1983, CICPN, Commission interministérielle les comptes du patrimoine naturel, Paris
- COMMISSION INTERMINISTERIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, *Les comptes du patrimoine naturel*, 1987, INSEE, Paris, janvier 1987 Les Collections de l'INSEE n° C137 -- 138
- COMMISSION INTERMINISTERIELLE DES COMPTES DU PATRIMOINE NATUREL, « "Les comptes du patrimoine naturel", Les Collections de l'INSEE, n° C137 -- 138, Point des publications, 1987, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 42, p. 58 à 59, janvier 1987 Les Collections de l'INSEE n° C137 -- 138, Les Collections de l'INSEE,
- CORNIERE, Paul, Secrétaire général de la Commission interministérielle des comptes du patrimoine naturel, « Les comptes du patrimoine naturel », 1981, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 17, p. 40 à 41, INSEE, janvier 1981,
- DAHAN, Amy, Sous la direction de Jean-Charles HOURCADE et Amy DAHAN, Colloque international, *Modèles et fabrication du futur : du débat sur la croissance au changement climatique*, Colloque international des 2 et 3 mars 2006, A l'Ecole nationale des ponts et chaussées, 28 rues de Saint-Père, Paris, 2006, EHESS, École des hautes études en sciences sociales, Paris
- DENAT, Jean-Luc, Ministère de l'environnement et du cadre de vie. Division statistique, « Le compte satellite et les évaluations économiques de l'environnement, 1981, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 18, p. 27 à 29, INSEE, avril 1981,
- DORST, Jean, *La Nature dénaturée*, 1985, Delachault et Niestlé, Paris, 190 p.
- DUMONT, Louis, *L'Utopie ou la mort*, 1973, Le Seuil, Paris, 187 p.
- DUPRAT, Henri, Division "nomenclatures". Département de la coordination statistique et comptable, « Un projet de bases de données technologiques (pour l'étude des effets du développement industriel sur l'environnement), 1977, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 4, p. 36 à 37, INSEE, octobre 1977,
- DUTERIEZ, Marie-Claude, chef du département "statistique et banques de données", « Environnement, l'IFEN et le système statistique public », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, IFEN, Institut français de l'environnement, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 7 à 16, INSEE, mars 1993,
- FALCO, Michèle, Division "méthodologie statistique des enquêtes de secteur", « Statistiques industrielles et environnement », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, SESSI, Système des enquêtes statistiques sur l'industrie, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 21 à 27, INSEE, mars 1993,
- FORMATION STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES (SRL), *Avant-projet de programmes statistiques 2007*, 2006, CNIS, Conseil national de l'information statistique, INSEE, Paris, INSEE n° 150/D130 du 22 juin 2006, 56 p.
- FROMAGEON, Site sur Internet, *Environnement et déchet*, 2006, Paris, 5 p.

- FROMAGEON, Site sur Internet, *Histoire et définition des déchets*, 2006, Paris, 4 p.
- GEORGES, Pierre, *L'environnement*, Paris, Que sais-je? , 128 p.
- GRUPE INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT, *Rapport d'activité*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, juillet 1974, Collection "Environnement",
- GRUPE INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT, *Évaluations du coût de la prévention de la pollution atmosphérique dans l'industrie en France observée en 1970 et prévisions pour la période 1971 1975*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, Collection "Environnement",
- GRUPE INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT, *Vers une évaluation du cadre de vie*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, Collection "Environnement",
- GRUPE INTERMINISTERIEL D'EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT, *Indicateurs de l'environnement dans les zones industrielles*, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, juillet 1974, Collection "Environnement",
- GRUSON, Claude, Président du GIEE et du groupe de travail "déchets", Ministère de la Qualité de la vie, *La lutte contre le gaspillage*, Une nouvelle politique économique, une nouvelle politique de l'environnement, 1974, GIEE, Groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, La Documentation française, Paris, juillet 1974, Collection "Environnement", 100 p.
- GUESNERIE, Roger, Pr. au Collège de France, « L'évaluation économique du protocole de Kyoto », 2003, CAE, Conseil d'analyse économique, La Documentation française, Paris, *Problèmes économiques*, 2800, p. 14 à 20, 12 mars 2003,
- GUITTON, Henri, *Entropie et gaspillage*, 1975, Paris, 165 p.
- HAUT COMITE DE L'ENVIRONNEMENT, Service des affaires générales du ministère de la culture et de l'environnement, *L'état de l'environnement, Tome 1*, Rapport annuel 1976 -- 1977, HCE, Haut comité de l'environnement, Paris
- HAUT COMITE DE L'ENVIRONNEMENT, Service des affaires générales du ministère de la culture et de l'environnement, *L'état de l'environnement, Tome 2-annexes*, Rapport annuel 1976 -- 1977, HCE, Haut comité de l'environnement, Paris
- HOSSENLOP, Jean, chef de la division agriculture. Département "entreprise". « Peut-on tirer des comptes de l'agriculture un "compte de la sécheresse? » , 1977, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 2, p. 29 à 30, INSEE, avril 1977,
- HOTYAT, Micheline, GODARD Vincent, « Paysages et modifications de l'espace appréhendé grâce aux nouvelles sources d'information », Chapitre 12, in *Les sources de l'histoire de l'environnement : le XXe siècle*, Paris, 9 p.
- IFEN, *Institut français de l'environnement*, Établissement Public sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, "Connaître pour choisir", 1991, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, Paris, 8 p.
- IFEN, *Institut français de l'environnement*, Création, mission, priorités, mai 1993, 1993, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, Paris, 115 p.
- IFEN, *L'environnement en France*, Rapport sur l'état de l'environnement en France, Edition 1994 -- 1995, 1996, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, Dunod, Paris,
- IFEN, *L'environnement en France*, Approche régionale, Edition 1996 -- 1997, 1997, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, La Découverte, Paris,
- IFEN, *L'environnement en France*, Edition 1999, 2000, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, La Découverte, Paris,
- IFEN, *L'environnement en France*, Edition 2002, 2002, IFEN, Institut français de l'environnement, IFEN, Dunod, Paris
- INSEE, INSEE info service, « Approche statistique de l'environnement », INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, *INSEE Actualités Magazine*, n°42, p. 2 à 5
- INSEE, "Séminaire recherche", ADER Gérard, CAMUS Benjamin, QUELENNEC Michel, Séance du 24 mars 1983, « À la recherche la cohérence dans les statistiques d'entreprises et d'environnement », 1983, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 27, p. 77 à 79, INSEE, juillet 1983,

- INSEE, AFFICHARD Joëlle édr. *Pour une histoire de la statistique*, Tome 2/matériaux, 1987, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, mai 1987, 969 p.
- INSEE, *Pour une histoire de la statistique*, Tome 1/contributions, 1987, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, avril 1987, 593 p.
- JEANTET, Antoine, MORIN Anne-Catherine, « Des porcheries d'Augias au verger des Hespérides: les travaux du SCEES sur l'environnement, Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, SCEES, Service central des études et des enquêtes statistiques du ministère agriculture, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 33 à 38, INSEE, mars 1993,
- JEANTET, Antoine, Inspection générale, « Le groupe de synthèses Environnement du CNIS », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, INSEE, Institut national la statistique et des études économiques, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 46 à 46, INSEE, mars 1993, 1 p.
- JOUSSELIN, Jean, *Vivre demain dès aujourd'hui*, 1971, Éditions Ouvrières, Paris, 301 p.
- JOUVENEL, Bertrand de, « Les comptes du patrimoine naturel », 1982, Paris, *Futuribles*, 55, p. 17 à 42, mai 1982,
- KAPP, William, Symposium tenu à Saint-Dizier (Grenoble du 12 au 15 décembre 1972, « Les indicateurs d'environnement : origine, fonctions et significations à long terme », in *Analyse socio-économique de l'environnement. Problèmes de méthode*, 1973, Mouton MSH, Paris, 97 à 112, Environnement les sciences sociales, 248 p.
- LAIHONEN, Aarno, *The framework of an information system of environmental statistics*, Paris, 37 p.
- LANDAU, Bernard, « La fabrication des rues de Paris au 19e siècle », Un territoire d'innovations techniques et politiques, Ministère De L'équipement, Paris, *Les Annales de la Recherche urbaine*, 30 p.
- LENCO, Michel, Groupe interministériel pour l'évaluation de l'environnement, « Présentation du premier rapport annuel chiffré sur l'environnement », in *Rapport sur les relations entre le secteur de l'énergie et l'environnement dans une perspective à long terme*, 1974, La Documentation française, Paris, p. 41 à 42, 579 p.
- LENCO, Michel, « Un faux nouveau domaine statistique, l'environnement », 1975, Paris, *Journal de la société statistique de Paris*, p. 276 à 290, Société statistique de Paris, quatrième trimestre 1975, 15 p.
- LENCO, Michel, ETIENNE Sadi-Claude, FORNIER Philippe, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, « La télédétection : une nouvelle source d'information pour le statisticien », 1979, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 10, p. 20 à 25, INSEE, avril 1979,
- L'ENVIRONNEMENT MAGAZINE, « Les archives oubliées de l'environnement 1845 -- 1995 », (Anciennement Les Annales de la voirie et de l'environnement), 1995, Environnement Magazine, Paris, *L'ENVIRONNEMENT Magazine*, 1543, p. 16 à 54,
- LEONTIEF, Wassily, Environnement et la structure économique, 1971, Paris, *Analyse et prévision*, 3, mars 1971,
- MALINVAUD, Edmond, Collège de France, *La fonction "statistique et études économiques" dans les services de l'État : Rapport au Premier Ministre*, 1997, La Documentation française, Paris, 28 octobre 1997, 167 p.
- MALLAVAN, Anne-Marie, MIMOUN Norbert, ROTMAN Gilles, « La croissance des déchets ménagers », Vie quotidienne, 1985, DPPR, MEESP, Direction de la prévention des pollutions et des risques, Mission des études, de l'évaluation, des statistiques de la planification, INSEE, Paris, *Économie et Statistique*, p. 57 à 64,
- MARAIS, Bertrand du, Académie des sciences, *La Conférence des Académies des sciences mondiales*, Transition to Sustainability in the 21th Century, Tokyo, 15-18 mai 2000, 2000, Paris, 12 octobre 2000 IAPrapport0.doc, 25 p.
- MAYER, Jean-Daniel, Symposium tenu à Saint-Nizier (Grenoble) du 12 au 15 décembre 1972, « Note sur quelques aspects statistiques de l'étude de l'environnement », in *Analyse socio-économique de l'environnement. Problèmes de méthode*. 1973, Mouton MSH, Paris, p. 142, Environnement et sciences sociales, 248 p.
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, 1986, CCEE, Commission des

- comptes et de l'économie de l'environnement, Ministère De L'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *Regards croisés sur le bilan 1997 -- 2001*, 2001, MATE, Ministère de l'aménagement du territoire de l'environnement, Paris, 61 p.
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, *L'environnement : un défi pour le XXIe siècle*, 1997, MATE, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Mate, Paris, 66 p.
- MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Rapport à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, 1999, Economica, Paris,
- MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *Organigramme du ministère de 1971 à 2006*, MEDD, ministère de l'écologie du développement durable, Paris
- MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, *Présentation*, 2006, MEDD, Ministère de l'écologie du développement durable, Paris, 4 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *L'état de l'environnement*, Edition 1982, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *L'état de l'environnement*, 1984, Vie associative, La qualité de l'air, L'environnement et la ville, Les statistiques commentées, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *L'état de l'environnement*, 1985, Les statistiques commentées, Les grands risques industriels, La production, l'emploi et l'environnement, La montagne, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *L'état de l'environnement*, Edition 1987, Données statistiques commentées, Thèmes d'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *L'état de l'environnement*, Edition 1990, Données statistiques commentées, Thèmes d'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Etat de l'environnement*, Edition 1991 -- 1992, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *L'Environnement humain*, Rapports français aux Nations unies pour la conférence de Stockholm (juin 1972) sur Environnement humain, 1972, La Documentation française, Paris, Deuxième semestre 1972, 98 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, 1983, La Documentation française, Ministère De L'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, 1986, Ministère De L'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, Edition 2000 -- 2001, 1986, Ministère de l'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Edition 1987, 1987, Ministère de l'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Edition 1990, 1990, Ministère De L'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Edition 1991, 1991, Ministère De L'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Edition 1992 -- 1993, 1993, Ministère De L'environnement, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, 1996, Economica, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *25 ans d'environnement*, 1996, Paris, novembre 1996, 16 p.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, *L'état de l'environnement*, Rapport annuel édition 1980, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, *L'état de l'environnement*, 1981, Paris
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE, *L'état de l'environnement*, 1986, Les statistiques commentées, La gestion des déchets industriels, Les milieux naturels aquatiques, La formation à l'environnement, Paris
- MONOD, Jérôme, « Lettre du délégué aux 500 associations consultées pour l'élaboration du plan pour l'environnement du 5 novembre 1969, 1970, DATAR, Paris, "2000", p. 19, deuxième trimestre 1970,
- OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, *Programme de travail de 1006 -- 2007*, CNIS formation SRL (statistiques régionales et locales) du 22 septembre 2006, 2006, DIACT, Délégation

- interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (ex DATAR), DIACT, Paris, 16 p.
- OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/p_1presentation.php, *Indicateurs DATAR*, Liste des indicateurs ou 2 octobre 2006, 2006, DIACT, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, DIACT, Paris, http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/p_1presentation.php, 10 p.
- OCDE, Direction de l'environnement, *Rapport sur l'état des statistiques d'environnement*, 1978, OCDE, Organisation de coopération et de développement économique, Ocede, Paris, 24 p.
- OCDE, Environment directorate, *OECD environmental indicators*, Development, Measurement and Use, Reference paper, 2003, OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 37 p.
- OCDE, L'Observateur OCDE, « Stratégie de l'environnement de l'OCDE : Bilan en 2004 », 2004, OCDE, Organisations de Coopération et de Développement Économiques, Ocede, Paris, *L'Observateur OCDE*, Ocede, avril 2004, Synthèses OCDE, 7 p.
- PALACIO-RABAUD, Véronique, Bureau des statistiques végétales et forestières, « Modélisation de la production des prairies », Exemple d'un partenariat, 1998, SCEES, Service central des études et des enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 87, p. 39 à 41, Ministère de l'agriculture, décembre 1998,
- PALACIO-RABAUD, Véronique, Bureau des statistiques végétales et forestières, « Mesure et suivi des excédents agricoles d'azote », Exemple d'un partenariat, 1998, SCEES, Service central des études et des enquêtes statistiques du ministère de l'agriculture, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 87, p. 42 à 44, Ministère de l'agriculture, décembre 1998,
- POUJADE, Robert, *Le Ministère de l'impossible*, 1975, Calmann-Lévy, Paris, 279 p.
- PREMIER MINISTRE, *Lettre du Premier Ministre au ministre chargé du Plan et de la DATAR*, Lettre de mission à M. Louis Armand, 1969, Paris, 24 octobre 1969,
- PREMIER MINISTRE, *L'environnement de demain se crée aujourd'hui*, Introduction à la Conférence de presse de M. Jacques Chaban-Delmas (10 juin 1970), 1969, Paris, 10 mai 1970, 2 p.
- PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, *Déclaration pour le lancement d'un plan de protection de l'environnement au Conseil des ministres du 10 juin 1900 110*, 1970, Paris, 10 juin 1970,
- PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, *Discours aux Etats-Unis en faveur de l'environnement à Chicago*, 1970, Paris, 28 février 1970,
- QUIRION, Philippe, Série des documents de travail du département des études économiques d'ensemble du département de la conjoncture, *Les déchets en France : éléments statistiques économiques*, 1994, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, janvier 1994, 56 p.
- RECHNER, Yves, DOUCE Françoise, Ministère de la culture et de l'environnement. Division des données statistiques, « Les indicateurs d'environnement », 1978, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 6, p. 31 à 32, INSEE, avril 1978,
- RECHNER, Yves, Ministère de la culture et de l'environnement. Division des données statistiques, « La statistique au ministère de l'environnement et du cadre de vie », 1978, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 8, INSEE, octobre 1978,
- RECHNER, Yves, COÏC Anne, Ministère de la culture et de l'environnement. Division des données statistiques, « Une enquête statistique sur les paysages », 1978, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 8, INSEE, octobre 1978,
- RECHNER, Yves, ROTMAN gilles, « Les statistiques de l'environnement », in *Pour une histoire de la statistique (tome2/matériaux)*, 1987, INSEE, Institut national de la statistique et des études économiques, Paris, p. 739 à 742, INSEE, 1983, 969 p.
- ROTMAN, Gilles, Ministère de l'environnement. Division statistique, « Neuf dossiers sur des éléments menacés du patrimoine naturel », 1981, I, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 19, p. 43 à 46, INSEE, juillet 1981,
- ROTMAN, Gilles, Direction de la prévention des pollutions. Ministère de l'environnement, « Les sources d'information sur le patrimoine naturel », Dossier : statistiques de l'environnement, 1982, Division statistique, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 22, p. 15 à 20, INSEE, avril 1982,
- ROTMAN, Gilles, Service de la recherche, des études et du traitement de l'information sur l'environnement (SRETIE), « Tableau de bords régionaux et départementaux de

- l'environnement, 1986, MEESP, Mission des études, de l'évaluation, des statistiques et de la planification du ministère de l'environnement, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 37, p. 50 à 52, INSEE, janvier 1986,
- SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE, *L'état de l'environnement*, 1983, La faune et la flore sauvage, L'eau en France, Environnement industriel, Les statistiques commentées, Paris,
- SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS MAJEURS, *L'état de l'environnement*, Edition 1989, Données statistiques commentées, Thèmes d'environnement, Paris
- SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, *Données économiques de l'environnement*, Edition 1988, 1988, Secrétariat D'état, Paris,
- SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS MAJEURS, *Données économiques de l'environnement*, Edition 1989, 1989, Secrétariat d'Etat, Paris
- SLAK, Marie-Françoise, « L'évolution des paysages girondins vue par Ter-Uti », 1998, ENITA de Bordeaux, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 85, p. 33 à 39, INSEE, juin 1998,
- SYMPOSIUM DE SAINT-NIZIER (GRENOBLE), du 12 au 15 décembre 1972, *Analyse socio-économique de l'environnement. Problèmes de méthode*, Documents présentés au symposium tenu à Saint-Nizier (Grenoble) du 12 au 15 décembre 1972, 1973, Mouton, Paris, Environnement et sciences sociales, 248 p.
- UNITED NATIONS, EUROPEAN COMMISSION, INTERNATIONALE MONETARY FUND, ORGANISATION FOR ECONOMIC COOPERATION AND DEVELOPMENT, WORLD BANK, *Integrated environmental Economic Accounting 2003*, 598 p., Luxembourg: Eurostat; Washington: IMF; Paris: OECD; Washington: World Bank; New-York: UN
- VANOLI, André, *Une histoire de la comptabilité nationale*, 2002, La Découverte, Paris, Manuels repères, 656 p.
- VANOLI, André, « Le débat sur l'environnement », in *Une histoire de la comptabilité nationale*, Chapitre 8. Production, revenus, patrimoine. Troisième partie: le débat sur l'environnement, 2002, La Découverte, Paris, p. 421 à 442, Manuels repères, 656 p.
- WEBER, Jean-Louis, « Les comptes de la faune et de la flore », 1982, INSEE, Paris, *Économie et Statistique*, 147, p. 75 à 84, septembre 1982,
- WEBER, Jean-Louis, Directeur des relations internationales, « Une statistique à la dimension des problèmes : planétaire », Dossier : statistiques de l'environnement, 1993, IFEN, Institut français de l'environnement, INSEE, Paris, *Courrier des statistiques, Statistique publique*, 65, p. 17 à 20, INSEE, mars 1993,